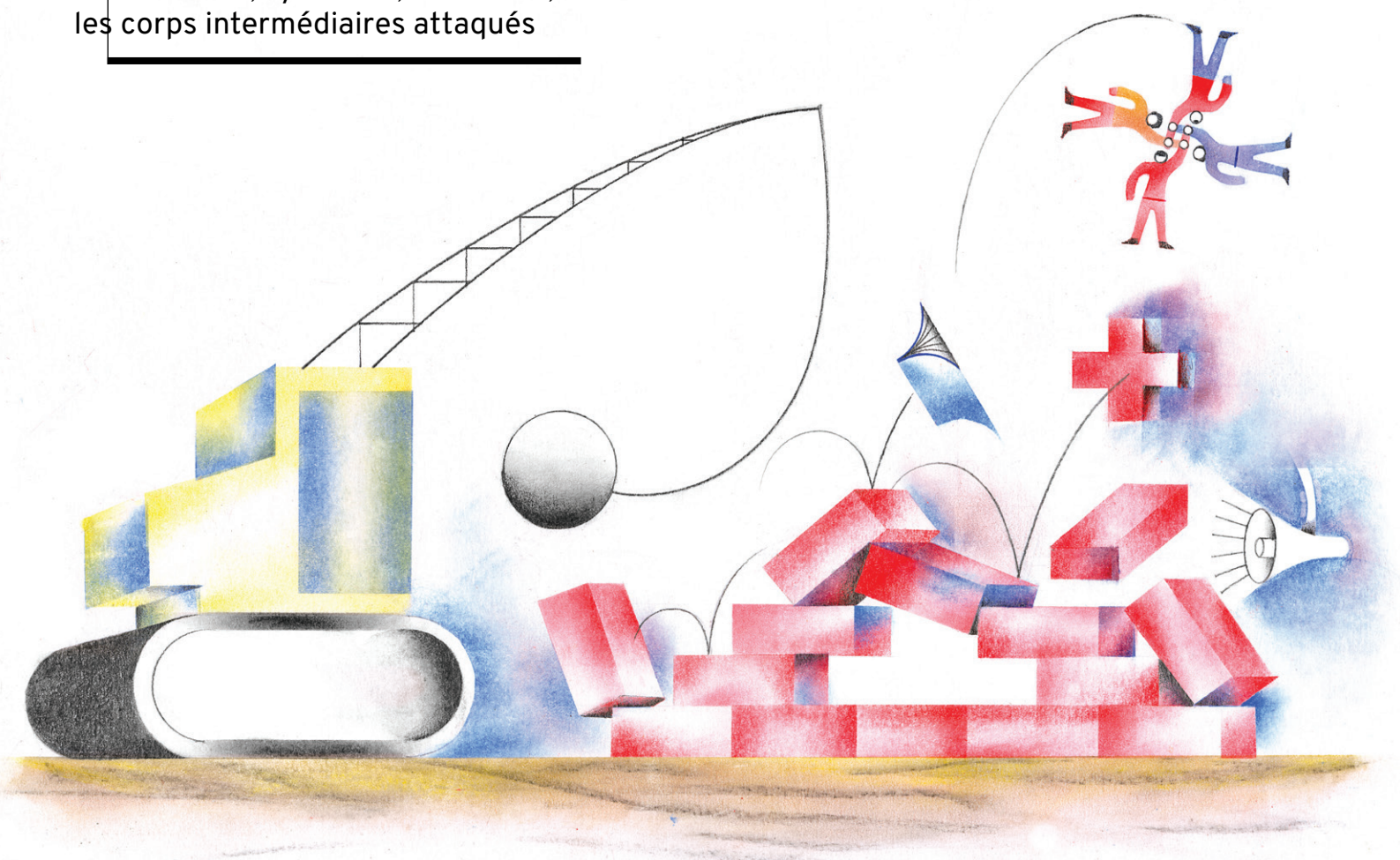


La société neutralisée ?

CHANTIER p. 12

Associations, syndicats, mutuelles,
les corps intermédiaires attaqués



agir par
la culture
#77

magazine politique & culturel
printemps-été 2026 // gratuit

Gwenola Ricordeau p. 04

Le système pénal,
bras armé de l'ordre social

Studio Baraka Grafika p. 09

Co-construire des récits d'exil en BD

Serge Govaert p. 34

Vooruit est-il encore de gauche ?

SOMMAIRE

4



Pourparlers

GWENOLA RICORDEAU

« Évidemment que le système pénal est le bras armé de l'ordre social »

8



Sans transition

Les promoteurs ont aussi droit au logement !

9



Reflets

BARAKA GRAFIKA

L'art de co-construire des récits d'exil en BD



Chantier

La société neutralisée ?

14

GEOFFROY CARLY

Résister à la marchandisation et à la dépolitisation de l'associatif

19

Article 103 :
une attaque frontale contre
l'Éducation permanente

21

«Loi Quintin» : Une arme idéologique
au service de l'exécutif

24

Neutralité ou fin
de la conflictualité ?

27

Quand la neutralité
masque le marché :
le rôle politique des mutualités

30

FABRICE MURGIA
ÉLODIE GLIBERT

La culture attaquée



Agir par la culture
www.agirparlaculture.be
info@agirparlaculture.be
Une publication de Présence
et Action Culturelles asbl
Rue Lambert Crickx 5,
1070 Bruxelles – Belgique
www.pac-g.be
Tél: 02/545 79

ÉDITEUR·ICES RESPONSABLES
Anne-Lise Cydzik &
Pierre Vangilbergen
Rue Lambert Crickx 5,
1070 Bruxelles
RÉDACTEUR EN CHEF
Aurélien Berthier
aurelien.berthier@pac-g.be
Tél: 02/545 77 65

ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE
Julien Annart, Sabine Beaucamp
(bonne pension!), Coraline
Burre, Claire Corniquet,
Anne-Lise Cydzik, Frédéric
Personat, Aurélie Ghalim,
Maco Meo, Marine Michel,
Vanya Michel, Jean-François
Pontégny, July Robert, Olivier
Starquit & Pierre Vangilbergen.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
Angely Ballesteros,
Geoffroy Carly, Marie Charue,

Élodie Glibert, Serge Govaert,
Amélie Hosdey-Radoux, Fabrice
Murgia, Matthieu Ossona de
Mendez, Sung Posier, Gwenola
Ricordeau & Studio Baraka Grafika
**COUVERTURE
& ILLUSTRATIONS DU DOSSIER**
Simon Boillat
instagram.com/6monboi2lat

**CONCEPTION GRAPHIQUE
& MISE EN PAGE**
Vanya Michel

Sous couvert d'impératifs budgétaires, les corps intermédiaires sont directement visés. Mutuelles, syndicats, associations: autant de lieux où se fabrique du collectif, où s'exerce la démocratie. Ce sont précisément ces espaces qui sont menacés aujourd'hui.

Ce numéro d'*Agir par la culture* ne prétend pas dresser un diagnostic exhaustif. Il se veut un signal d'alerte face aux attaques qui touchent ces espaces essentiels à la démocratie. Et un appel à défendre ces institutions autant que faire se peut, en attendant des jours meilleurs. Rectificatif: en luttant pour des jours meilleurs!

Anne-Lise Cydzik

Codirectrice de PAC

Pierre Vangilbergen

Codirecteur de PAC

Libéralisme, extrême droitisation de la société, fascisation...

Autant de termes utilisés afin de tenter d'expliquer le tournant que prend notre société.

Des collectifs qui questionnent cette fascisation sont menacés de dissolution, l'enseignement voit ses moyens se réduire. La culture est sommée de ne pas sortir du rang, de se plier à des impératifs de rentabilité. Les logiques comptables et idéologiques convergent pour cadrer, restreindre, normaliser. Le principe de confiance cède la place à une méfiance généralisée. La neutralité et la neutralisation se confondent.

33

Amicalement Nord
Vooruit est-il encore de gauche?

34



FéminismeS

La *clean girl*:
beauté blanche, pure et politique

37



Femmage

Leïla Shahid:
la résistance culturelle en héritage

39

Popcorns
Nos chroniques culturelles

DÉPÔT

Abderrahim El Achhab &
José Garcia Fernandez

ABONNEMENT

Sung Posier
info@agirparlaculture.be
Tél: 02/545 79 11

Pour recevoir *Agir par la culture* par la poste ou pour vous désinscrire de la liste d'envoi, rendez-vous sur le site www.agirparlaculture.be (abonnement gratuit pour la Belgique, frais de port payants hors de Belgique). Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée

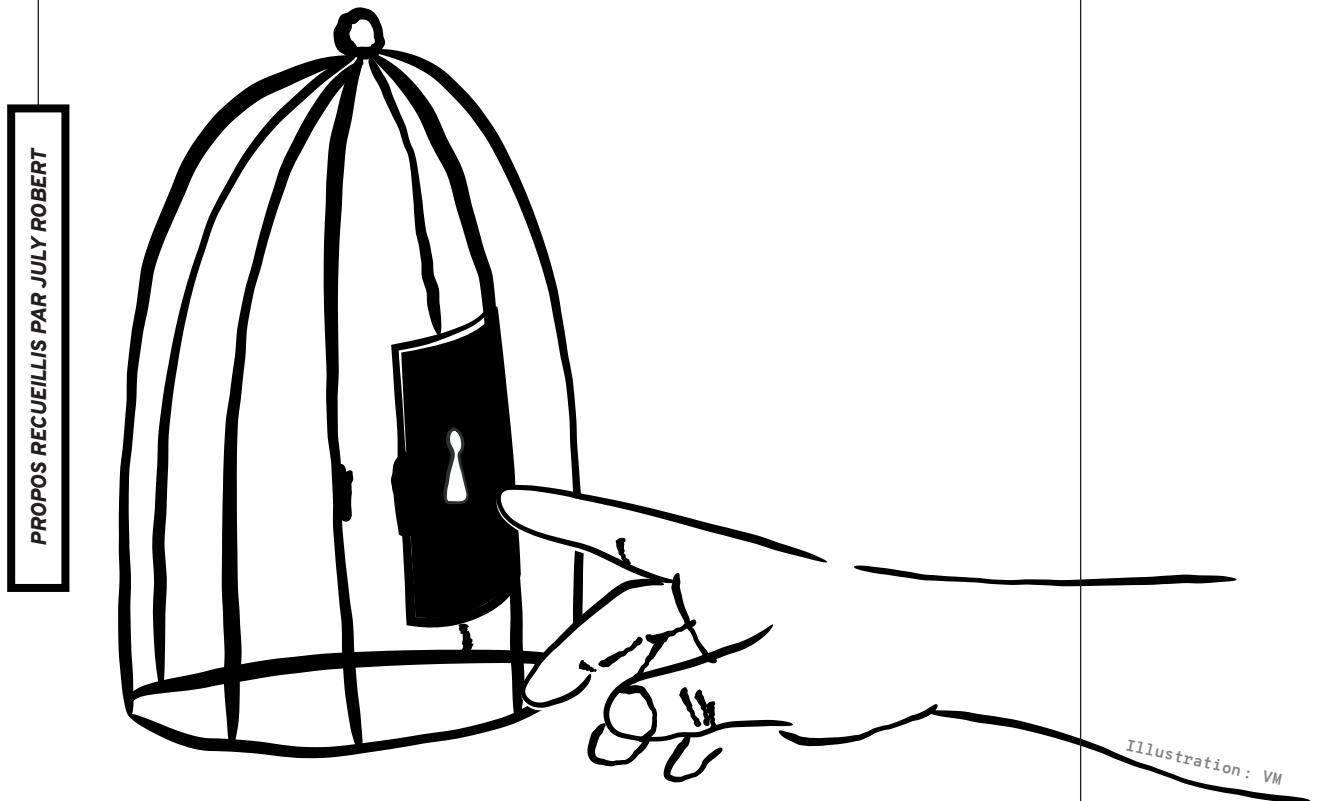
à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi qu'au Règlement européen pour la protection des données (RGPD), vous pouvez en permanence vous désabonner, consulter vos données, en demander la rectification en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.

Le contenu des articles n'engage que leur-s auteur-es. Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition d'en mentionner la source. La rédaction laisse libre ses auteurs et autrices d'utiliser l'écriture épicienne ainsi que l'orthographe réformée de 1990 et d'expérimenter ces nouveaux modes d'écritures plus inclusifs.

Avec le soutien du Service Éducation permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Loterie Nationale.



«Évidemment que le système pénal est le bras armé de l'ordre social»



Abolitionniste et féministe, la sociologue et criminologue française Gwenola Ricordeau œuvre depuis des années à déconstruire les mythes qui gravitent autour du système pénal. Sa critique du système judiciaire va au-delà de la seule prison pour mettre en perspective les liens entre patriarcat, capitalisme et système pénal. Au travers de ses nombreuses publications, elle s'attèle à mettre en avant combien l'enfermement et tout ce qu'il charrie tant humainement, économiquement que politiquement, est délétère pour notre société. Soucieuse de privilégier la parole des personnes touchées dans leur chair, elle dénonce des institutions étatiques néfastes qui ne sont jamais questionnées tant elles se sont installées dans nos vies. Pourtant, la prison a-t-elle jamais permis de réparer quoi que ce soit ?

Gwenola Ricordeau

Qu'est-ce que l'abolitionnisme et comment vous positionnez-vous dans cette pensée ?

L'abolitionnisme, c'est à la fois un champ de réflexion et un mouvement politique. Il est né dans le courant des années 1970 en Amérique du Nord et en Europe. Selon les perspectives, il a pour projet d'abolir la prison, le système pénal, le recours à l'enfermement et à la punition. Cette formulation montre déjà qu'au sein de l'abolitionnisme, il peut y avoir des tensions ou des débats. Pour ma part, je m'inscris dans un abolitionnisme qui est définitivement révolutionnaire, à savoir qu'il pense l'abolition de la prison comme étant lié à l'abolition de systèmes de domination tels que le capitalisme, le suprémacisme blanc ou le patriarcat.

Dans votre dernier ouvrage intitulé *Tant qu'il y aura des prisons*, vous dites que l'abolitionnisme n'est pas une fin en soi. Qu'entendez-vous par là ?

Il s'agit de ne pas penser l'abolition de la prison comme étant le seul projet de l'abolitionnisme. Notamment parce qu'il y a des raisons de penser que la disparition de la prison est tout à fait envisageable par le capitalisme. Il pourrait, à un moment donné, trouver que la prison n'est pas très rentable, notamment en raison des dispositifs de contrôle qu'il requiert et qui coûtent extrêmement chers.

Pourquoi y affirmez-vous que la prison est un « crime de masse » ?

Il est important pour moi de renverser l'usage qu'on a d'ordinaire des catégories telles que *crime* et *criminel*. Pour nous, abolitionnistes, la prison est une nuisance qui porte préjudice à la qualité de vie en société. C'est pour cela qu'avec d'autres, je l'avance comme un *crime*, mais aussi comme un *crime de masse*. On parle beaucoup plus souvent des personnes qui souffrent de la prison, à savoir les personnes pauvres, racisées, issues de l'histoire des migrations et de la colonisation, mais c'est aussi important de dire à qui elle profite. Cette expression permet de le signifier clairement. Car nous focaliser sur ses victimes a pour effet d'éviter de penser qui sont nos ennemis.

On ne peut ici s'empêcher de penser à Angela Davis et à sa théorie du *capitalisme carcéral*. Rejoignez-vous cette idée que le système pénal entretient le système capitaliste au travers du complexe industriel carcéral ?

Évidemment que le système pénal est le bras armé de l'ordre social, et donc de l'ordre capitaliste. Il est là pour contrôler les pauvres et les mettre au travail. Il est donc difficile de penser l'un sans l'autre. Effectivement, il y a eu un certain nombre de travaux et de réflexions qui articulent capitalisme et système pénal et je les rejoins. Ils montrent non seulement que l'histoire du capitalisme

et de la prison sont liées, même s'il y a encore beaucoup de discussions sur les rapports de causalité entre les deux systèmes. Ils montrent également qu'au delà d'être un instrument de mise au travail des classes populaires, la prison est elle-même un secteur profitable, au même titre que l'enfermement et l'expulsion des personnes sans titre de séjour valide.

On parle toujours de la prison et du système pénal, des personnes incarcérées, mais très peu de leurs proches, qui sont extrêmement impactés-es. Qu'en est-il ?

L'impact de l'incarcération sur les proches de personnes détenues est un enjeu important pour moi, et j'y ai consacré mes premiers travaux de sociologue. Cela permet d'élargir la focale et voir que la prison et les peines d'incarcération affectent bien au-delà des seules personnes qui sont écrouées. Cette perspective permet de voir comment les femmes sont massivement impactées de façon indirecte par la prison. On le dit très souvent, elles sont extrêmement minoritaires parmi les personnes qui sont enfermées, et c'est vrai dans tous les pays occidentaux. Mais en même temps, lorsqu'un homme est incarcéré, il y a très souvent une femme ou des femmes pour lesquelles cela va avoir des conséquences à la fois financières, matérielles, et émotionnelles. Et au-delà des proches, il y a évidemment des communautés, des quartiers entiers qui sont impactés par l'existence de la prison.

Vous parlez beaucoup du rôle essentiel de la prison dans les processus coloniaux, pourriez-vous développer cette idée ?

De la même façon qu'on peut dire de façon générale que le système pénal est le bras armé de l'ordre social, il a évidemment un rôle extrêmement important pour ce qui est de la colonisation. On le voit à l'œuvre dans des colonies de peuplement au Canada, aux États-Unis, en Australie ou en Palestine, où le système pénal contribue à la fois à expulser les populations autochtones de leurs terres, et par des processus de criminalisation, à les enfermer massivement.

En Belgique, on a des centres fermés où sont placées les personnes en situation de migration. En tant qu'abolitionniste, quelle est votre analyse du rôle de ces lieux qui ne sont pas des prisons en tant que telles ?

Comme je le disais au début, il y a plusieurs façons de définir l'abolitionnisme. Dans une définition très stricte de l'abolitionnisme pénal qui cible le système pénal de façon très formelle, ces centres de rétention, quels que soient leurs noms, n'appartiennent pas au système pénal parce que



Gwenola Ricordeau,
Tant qu'il y aura des prisons,
Le passage clandestin, 2026.

les personnes qui y sont enfermées le sont sur base de mesures administratives et non pas de sanctions pénales.

Si maintenant on retient une définition de l'abolitionnisme plus large et que son objet est l'enfermement, alors bien sûr que ces lieux et ces peines – qui ne disent pas leur nom – sont aussi l'objet de l'abolitionnisme ! Après, logiquement, l'abolitionnisme s'inscrit dans ces luttes et il accompagne les combats contre ces lieux d'enfermement. Par corolaire, il ne s'agit pas pour nous de simplement dénoncer ces lieux pour leurs conditions d'enfermement ou pour les injustices subies par les personnes qui y sont enfermées, mais bien de se positionner contre toutes les frontières puisque ce sont elles qui créent ces lieux d'enfermement.

On vit dans une société aujourd'hui où la prison semble une évidence pour une grande majorité de la population. Comment est-ce qu'on déconstruit ces mythes qui rendent la prison socialement acceptable ?

C'est vrai qu'on est dans des sociétés dans lesquelles le punitivisme, c'est-à-dire le recours à la punition (par le système pénal, mais aussi dans les familles, à l'école et dans beaucoup d'autres sphères de la vie sociale) fait partie d'une sorte de sens commun et qu'il n'est jamais interrogé. C'est-à-dire qu'on ne questionne jamais l'effet réel de la punition. Nous n'avons pas le moindre début de preuve que l'enfermement de certaines personnes réduise le niveau de crime. Cela nous est présenté comme une évidence. Alors qu'à nous, abolitionnistes, on nous demande continuellement de prouver que ce qu'on aurait à proposer fonctionnerait mieux.

Le système voudrait toujours plus de plaintes, un durcissement des peines, la multiplication des peines alternatives, mais cela ne fait que contribuer à « l'extension du filet pénal », tel que le nomme le sociologue Stanley Cohen. On l'observe depuis les années 1970, toutes les mesures dites alternatives ne font que s'ajouter aux autres sans les remplacer. Elles ne retirent finalement personne du filet pénal. Très classiquement, on l'a vu avec le Travail d'Intérêt Général [ou TIG qui consiste à réaliser entre 20 et 400 heures de travail non rémunéré. NDLR] ou le bracelet électronique, tous deux présentés comme des peines alternatives à la prison. Mais ce qu'on a vu, c'est que finalement, des personnes qui auparavant n'étaient pas même criminalisées se trouvent désormais condamnées à ces peines dites « alternatives ». C'est évidemment une immense fumisterie et, finalement, une façon de ne pas sortir de la matrice punitiviste. C'est une façon, pour le système pénal, de se donner un supplément d'âme en faisant croire qu'il entend les critiques qui sont faites sur la cruauté de la peine et en prétendant « punir autrement ». Mais punir autrement, c'est toujours punir.

En parlant des prisons, que sont les « prisons dorées » et les « prisons pourrissoirs » ?

On observe, dans le débat public, des cycles médiatiques autour de la question des prisons dans une alternance entre des séquences réactionnaires qui vont dénoncer les prisons comme étant des « prisons dorées » ou des prisons trop confortables pour les prisonniers, et des séquences plus progressistes au cours desquelles sont dénoncées les prisons comme étant des « prisons pourrissoirs », des prisons où les personnes finalement ne peuvent pas se réhabiliter. Et pour moi, ces deux séquences sont les deux faces d'une même pièce puisque l'une et l'autre ne remettent pas en cause le principe de la punition. Elles discutent simplement de savoir avec quelle force, avec quelle gravité, ou quelle cruauté, il faudrait punir les individus. Donc en ce sens-là, ce sont des débats auxquels il faut, en tant qu'abolitionniste, ne pas participer. On ne peut pas s'en sortir par le haut puisque finalement, le débat est miné : il ne permet pas de sortir du dogme qui est celui de la punition, c'est-à-dire l'idée que certaines personnes mériteraient d'être punies.



Gwenola Ricordeau,
Pour elles toutes. Femmes contre la prison,
Lux, 2023.

C'est comme si la seule discussion possible était celle de savoir ce que méritaient les pauvres et les personnes racisées, et s'il pouvait y avoir une forme de justice dans l'enfermement. Cela laisse entendre que ce serait un peu à chacun selon ses mérites. Alors qu'on est dans une société qui est fortement inégalitaire et que ceux qui pillent la planète et s'accaparent ses richesses n'ont aucun mérite et qu'eux, ils ne sont jamais interrogés sur les privilèges qui les amènent à détruire la vie des autres. Et que par contre, il y a énormément d'espace médiatique pour discuter des peines que méritent, de fait, les pauvres et les racisés.

Nous parlons beaucoup des personnes touchées, mais comment fait-on pour leur donner concrètement la parole et les mettre en mouvement ?

Déjà, je pense qu'il faut rappeler la multiplicité des formes d'expression des personnes détenues. Il existe de journaux, des émissions de radio, beaucoup de formes d'expression des personnes incarcérées. Et en ce sens, d'un point de vue abolitionniste, il est important de soutenir toutes ces formes de résistances. En France, en avril 2025, il y a eu toute une série d'attaques de voitures de surveillants et d'autres symboles de l'administration pénitentiaire, par un groupe [D.D.P.F. NDLR] se revendiquant de la défense des détenus et prisonniers français. Il y a eu beaucoup de jugements sur le fait que ces personnes étaient liées au trafic de stupéfiants. Comme si du fait de leurs activités criminelles, leur parole ne pouvait pas être entendue. Et ça, je trouve ça extrêmement choquant. Si on pense que la prison est une injustice systémique, il faut évidemment lutter avec les personnes qui sont affectées par ce système. Et on voit très bien avec la question de la

« On est dans des sociétés dans lesquelles le punitivisme, c'est-à-dire le recours à la punition, fait partie d'une sorte de sens commun et n'est jamais interrogé. »

prison que beaucoup de gens vont avoir des jugements par rapport aux raisons pour lesquelles les gens sont enfermés. Alors qu'aujourd'hui, par exemple, il est acquis que si on est contre la peine de mort, on est contre la peine de mort pour tout le monde. C'est la même chose avec la prison, on ne peut pas être contre la prison et émettre un jugement basé sur les raisons pour lesquelles les gens sont enfermés.

Autour de la question de l'abolitionnisme gravitent des formes alternatives à la justice pénale. On parle ainsi de justice restaurative, réparatrice, transformatrice, communautaire... Pourriez-vous les présenter ?

La *justice restaurative*, que l'on nomme également *justice réparatrice*, est née dans les années 1970 et s'est très vite appuyée sur le système pénal. Elle se base sur une critique de la sanction pénale avec cette idée qu'il faut promouvoir la réparation. Évidemment, cela pose la question de savoir si tous les actes peuvent être réparés. Moi, je pense que non. C'est important de le dire et de ne pas être dans un mythe qui serait d'affirmer qu'il peut toujours y avoir une forme d'équivalence entre le préjudice de la victime et ce qui peut lui être rendu ou réparé. Par exemple, lorsqu'une personne est morte, on ne peut pas réparer la mort. Toujours est-il que la *justice restaurative* s'accompagne aussi de tout un secteur professionnel, ce qu'il est important de souligner parce que la professionnalisation est aussi au cœur des critiques abolitionnistes. Nous pensons que le fait qu'il y ait des professionnels de la gestion de nos préjudices et de la gestion de nos conflits, c'est le début des problèmes. Car les victimes, en somme, se font confisquer leur peine. Et cela a été formulé de cette façon par le criminologue et abolitionniste norvégien Nils Christie, spécialiste du système pénal, qui parle de « *confiscation de nos conflits* » et de « *voleurs* » pour évoquer tous les acteurs du système pénal. C'est vrai que du point de vue abolitionniste, il y a déjà cette méfiance autour de la professionnalisation.

Gwenola Ricordeau,
1312 raisons d'abolir la police,
Lux, 2023.



Ensuite, dans une chronologie un peu plus tardive apparaît ce qu'on va appeler la *justice transformatrice* ou *justice communautaire*. Ces formes de justice se distinguent de la justice restaurative par le fait que d'une part, elles rejettent toutes formes de professionnalisation et de marchandisation, mais aussi qu'elles se tiennent à l'extérieur du système pénal. Il s'agit d'une justice qui repose sur la responsabilité communautaire dans le sens où il n'est pas question, comme avec le système pénal, d'opposer un auteur à une victime, mais plutôt de dire que, sans dénier la responsabilité de l'auteur, pour que quelque chose se passe, il faut aussi qu'il y ait un environnement, une communauté qui permette que ces actes aient lieu. Comme son nom l'indique, il s'agit de transformer la communauté, mais aussi l'auteur et la victime.

Cela rejoint ce que nous évoquions sur la question des alternatives et des stratégies du mouvement abolitionniste. Pour certains, la stratégie qui peut être mise en œuvre, est le développement d'espaces dans lesquels on fait autrement, sans la police, sans la justice : il s'agit de *libérer* des espaces. C'est une proposition qui évidemment, a un intérêt parce que comme dans n'importe quelle lutte, on a besoin d'espaces de préfiguration, d'espaces d'expérimentation. On a aussi besoin de ces espaces pour prendre des forces et nourrir notre imagination.

Mais à mon sens, on ne peut pas se contenter de simplement *faire sans* et *faire autrement*, parce que si le reste du système est toujours un système capitaliste, raciste, patriarcal, il va invariablement finir par pourrir ces espaces-là. De la même façon qu'on ne peut pas déclarer qu'un espace est *safe* puisque cela ne se décrète pas. La sécurité, c'est quelque chose qui se construit collectivement, et donc ça ne fait pas beaucoup sens de juste se reposer sur des espaces qu'on libère, forcément de façon temporaire, tout en n'étant soi-même pas déconstruit totalement. Et qui peut prétendre être déconstruit s'il a grandi dans une société qui est essentiellement punitiviste ? Le risque qu'on prend alors, c'est un risque de fatigue, un risque de frustration, en mettant trop d'espoir dans ces formes de justice en dehors du système pénal. C'est pourquoi je prône une approche révolutionnaire qui s'attaque au capitalisme, au patriarcat et au suprémacisme blanc et donc au système pénal, et pas juste la suppression d'institutions répressives dans un cadre qui resterait le même qu'aujourd'hui.

Les promoteurs ont aussi droit au logement !

Vous me permettez de taire le nom de mon entreprise, sachez qu'elle est membre de la Fédération des Développeurs – Constructeurs de Logements. Outre que nous sommes en général fort mal compris – je ne compte plus les comités d'opposition à nos projets – nous vivons, nous dit-on très paradoxalement, une « crise du logement ». Je vous l'assure, il faut les nerfs solides pour parvenir à soutenir deux injonctions contradictoires : on ne peut plus rien entreprendre sans voir se dresser riverains et illuminés en tout genre qui vous mettent les bâtons dans les roues et, dans le même temps, il faut résoudre le problème du manque de logements. Et encore, n'y aurait-il que cela ! Personne ne semble prendre conscience de l'origine réelle de la « crise ».

Il ne faut pourtant pas aller chercher fort loin. C'est d'abord la bureaucratie qui écrase l'esprit d'entreprise. Comme le dit fort bien *Trends*, mon magazine de chevet : « *de nombreux promoteurs sont motivés à produire du logement, mais les procédures sont longues et cela les décourage. Beaucoup finissent par renoncer à cause de ces délais.* » Exactement ! Des milliers de fonctionnaires plus ou moins tatillons gagnent grassement leur vie à refuser des projets pour mille et un prétextes réglementaires. Pour les ronds-de-cuir, ce n'est pas compliqué de chipoter : les ordonnances ou les décrets sont tellement touffus et confus qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Alors un entrepreneur, que voulez-vous qu'il fît ?

Ça, c'était déjà plutôt déranger jusqu'il n'y a guère, mais c'est à présent devenu épouvantable. Voilà qu'on nous sort des contraintes de plus en plus intenable : et que la performance énergétique doit être ceci, et que la hauteur du bâti ne peut pas dépasser cela, et qu'il faut « verduriser » (si, si, ça existe), et qu'il faut des énergies renouvelables... Et puis, cerise sur le gâteau, voilà qu'on invente le « zéro artificialisation nette ». Ah ! Il a bon dos le réchauffement climatique. Elle a bon dos l'écologie.

Le tableau est presque complet. La bureaucratie au service de l'environnement ! Le duo est infernal. Presque complet, disais-je, parce que faut pas oublier non plus tous ces excités qui, à présent, mélangent social et écologie. Pour ces messieurs – dames, non seulement il ne faudrait plus construire (zéro artificialisation nette, soit plus de terrains à bâtir à cause de leurs p'tits oiseaux) mais en plus, il faudrait loger tous ces pauvres gens, chômeurs et compagnie, à des prix « décents ». Et d'abord, ça veut dire quoi ça, « décent » ? Il n'y pas de définition et c'est bien commode pour revendiquer tout et n'importe quoi. La décence, c'est de rémunérer le travail des entrepreneurs, les vrais, je sais de quoi je parle n'est-ce pas ! Ceux qui font avancer notre société et produisent de la richesse !

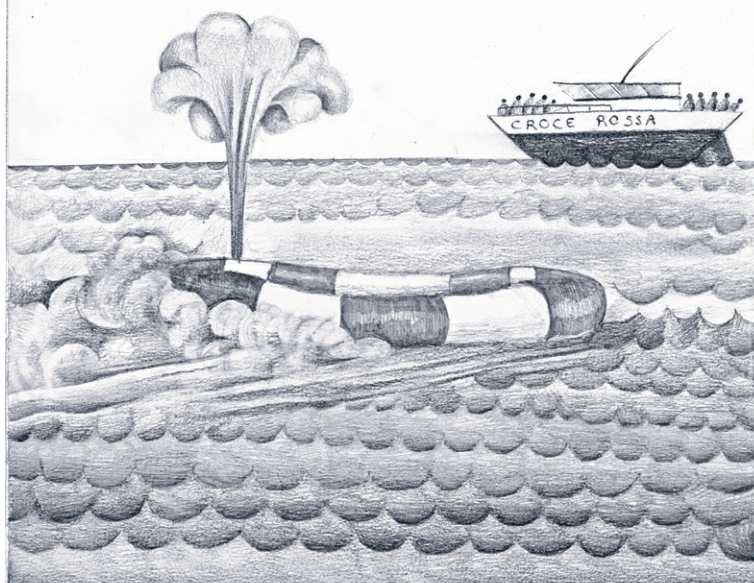
Quand les Khmers verts rejoignent les fonctionnaires à œillères pour s'entendre sur les revendications environnementales, quand les politiques, s'aplatissant devant la technocratie européenne, vous pondent des réglementations terrifiantes tant en volume qu'en contradictions (eux-mêmes ne s'y retrouvent plus), quand on régle à tout va pour imposer des loyers décents (rires), comment voulez-vous que l'offre suive ?

C'est ça et rien d'autre, la soi-disant « crise du logement ». Un amalgame d'impératifs sortis de la tête d'écologistes-bolchévisés désireux de complaire à leurs publics (les pauvres, les écolos, les bobos, que sais-je) et de politiciens réglementant à tout-va sous la férule de l'Union européenne.

Alors, c'est bien simple, si on veut en sortir, il ne reste plus qu'à revenir à la leçon du sage libéral Vincent de Gournay : « Laissez faire les bâtisseurs, laissez passer la construction ». Bref, laissez-nous travailler à l'avenir du logement.



L'art de co-construire des récits d'exil en BD



«C'était difficile d'accepter de parler. Parce que dans notre parcours on témoigne beaucoup, il y a beaucoup de répétitions de notre histoire. À trop la répéter, ça nous affecte psychologiquement. On se demande ce que ça va apporter de l'expliquer une fois encore. Mais au sein de cet atelier, j'ai compris au fur et à mesure que si j'exposais mon histoire, ça pouvait aboutir à quelque chose d'important.» (Alberto)

DESSINS & TEXTES : STUDIO BARAKA GRAFIKA*

Baraka Grafika

*Baraka Grafika: Amandine Bertholet, Simon Boillat, Augustin David, Thierno Dia, Alberto Isifin Tchama, Halidou Ouendaogo, Margot Preham, Mamadou Taslim Diallo. Textes des légendes issus d'une interview réalisée par Romane Armand.

Baraka Grafika est un studio de bandes dessinées actif depuis 2021 à Bruxelles. Il est né de la rencontre entre militants de la Voix des Sans-papiers Bruxelles (VSP) et bédéistes. Huit artistes, avec et sans papiers, créent ainsi à seize mains. L'ambition est claire : rompre avec la tendance à vouloir *raconter sur* et parler à *la place de* comme le fait trop souvent le secteur culturel lorsqu'il travaille avec des personnes exilées. Il s'agit dans ce véritable laboratoire de *dessiner pour* et *avec*, bref de co-construire concrètement. Il en résulte *ID noires*, une BD qui présente quatre récits d'exil. Une œuvre chorale qui mélange langues et styles et donne à voir et sentir ce que les exilé-es vivent en Belgique. Et ce, tel qu'ils veulent en rendre compte. Un récit brut en nuances de gris d'une réalité peu connue, semée d'embûches administratives, de micro-agressions répétées et de violences sous de multiples aspects. Une expérimentation qui renouvelle les formes de la narration militante qu'on aimerait voir essaimer à d'autres domaines de luttes !



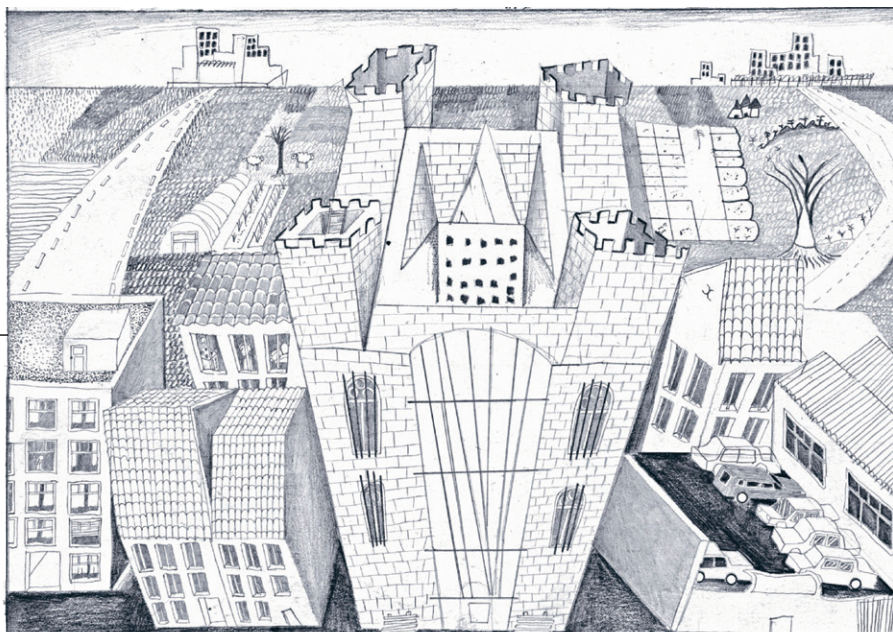
«Des personnes ont quitté leur pays pour des raisons multiples, chaque situation est terrible et différente. Toutes ces raisons, on peut les montrer à travers le dessin. C'est important de voir comment on va les transmettre à d'autres personnes. On essaie aussi de voir comment créer des expériences similaires avec d'autres jeunes sans-papiers dans d'autres occupations.» (Thierno)

Taslim - Dar-es-Salam 2, Guinée-Conakry - 17 mars 2012



«À Baraka Grafika on est tous à la fois scénaristes, dessinateurs et co-auteurs. On commence par établir une histoire, qu'on découpe en storyboard. À partir de ce storyboard, chacun de nous commence à faire un dessin, on réalise la planche au crayon de papier pour uniformiser nos différents styles. À mesure que les planches avancent, on se les fait passer pour les compléter. Chaque planche passe chez chacun de nous.» (Simon)

«Même s'il y a un style graphique qui ressort, chacun s'autorise à mettre son univers. Ensuite, on uniformise nos dessins par des nuances de gris. La différence avec un studio traditionnel, c'est qu'il n'y a pas du tout de question de rentabilité. On a mis 4 ans à faire cette BD...» (Amandine)



Dans le centre, tout est organisé pour limiter les contacts avec le reste de la société. Il existe plusieurs dizaines de centres comme celui-ci en Belgique, certains sont isolés, en dehors des grandes villes.

Taslim, Halidou, Thierno, Alberto - Ribaucourt, Bruxelles, Belgique - 26 juin 2014



«On essaie de toucher une tranche de la population qui est complètement déconnectée de la migration. Beaucoup d'aspects peuvent être montrés à travers le dessin. On veut sensibiliser la jeunesse pour qu'elle sache à travers notre point de vue comment nous voyons la migration, les déplacements dans le monde... que ce monde est un labyrinthe pour nous ! C'est important de pouvoir enfin raconter ces moments comme on veut. On les raconte comme on veut que les personnes les ressentent.» (Taslim)

Halidou - Italie / Allemagne / Belgique - 8 mai 2012



«Au début, on se disait qu'on n'avait pas le temps d'apprendre à dessiner. On avait tellement d'autres problèmes à régler au quotidien. En plus, on n'avait pas la passion du dessin. Mais quand on voit qu'un vrai projet se met en place, on se dit qu'on peut faire de belles choses à partir de la migration.» (Thierno)

«Pour moi, l'idée de l'absurdité du dessin, de la naïveté, fait que c'est plus facile de rentrer dans des récits très durs. Quand les gars nous ont raconté comment s'est passé le moment de l'arrivée en Europe, de la procédure... Nous on est en Europe, c'est un monde de fou, ça paraît irréaliste ! On avait envie de représenter la procédure à l'Office des étrangers comme si c'étaient des machines qui venaient d'un autre monde, des personnages qui n'étaient pas réels, parce que pour nous c'était carrément surréaliste.» (Agustin)

Taslim - Office des étrangers, Bruxelles, Belgique - 17 mai 2012



Baraka Grafika, Id. Noires - Récits d'exils des mains des sans-papiers, FRMK, 2025.

La société neutral

Associations, syndicats, mutuelles,
les corps intermédiaires attaqués



Chantier coordonné par Aurélien Berthier
Illustrations (sauf mentions contraires):
Simon Boillat / [instagram.com/6monboi2lat](https://www.instagram.com/6monboi2lat)

isée ?



En Belgique, les corps intermédiaires – associations, syndicats, mutualités... – subissent une offensive sans précédent. Portées par les gouvernements de droite à différents niveaux de pouvoir, ces attaques ne se limitent pas à couper dans les budgets. Elles procèdent également d'un projet visant à dépolitiser la société. Elles cherchent à réduire les espaces de débats et à désamorcer la critique sociale pourtant au fondement d'une démocratie vivante. Menés au nom d'une prétendue « neutralité » politique – qui remet en cause notre Pacte culturel –, ces discours, mesures et lois ambitionnent en réalité de neutraliser un ensemble de contre-pouvoirs garants de l'équilibre démocratique.

À gauche, résister, c'est empêcher la délégitimation de ces acteurs, leur disparition ou leur transformation en simples prestataires de service. Au-delà des financements et de la défense des statuts de différentes organisations, c'est notre modèle de société qui est véritablement en jeu.

Désire-t-on une société où les conflits sont étouffés et les inégalités naturalisées ?

Ou bien une société où le débat contradictoire et la justice sociale restent des horizons communs ?

Résister à la marchandisation et à la dépolitisation de l'associatif

GEOFFROY CARLY



Dans le processus d'affaiblissement des corps intermédiaires actuellement en cours, le secteur associatif est particulièrement pris pour cible par le gouvernement des droites. Geoffroy Carly est président de la chambre Éducation Permanente de la FESEFA, directeur des CEMEA et un des fondateurs du Collectif21. Il intervient régulièrement dans le débat sur le devenir de l'associatif et les enjeux de ce secteur. Pour nous, il replace les attaques de ces derniers mois dans la suite d'un mouvement plus ancien de marchandisation du secteur associatif et de sa progressive dépolitisation.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN BERTHIER

Comment analysez-vous cette séquence d'attaques que connaît actuellement le secteur associatif belge francophone de la part des gouvernements des droites à différents niveaux de pouvoir? Est-ce qu'on a connu dans l'histoire, depuis 1921, une période où les libertés associatives se voyaient autant attaquées?

En 1921, on consacre la liberté associative au travers de la Loi sur les Associations sans but lucratif (ASBL) en disant que les gens peuvent se regrouper pour faire autre chose que du commerce et de l'industrie. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, l'idée de confier une part du pouvoir à des corps intermédiaires et des structures associatives qui soient parties prenantes des constructions démocratiques, est une espèce de credo largement partagé dans la société belge. Le champ associatif se structure jusque dans les années 1970-80 en dégageant progressivement des moyens financiers en adéquation dans le contexte d'un État social fort. On est alors vraiment dans l'idée qu'il faut développer le champ associatif, notamment autour des piliers chrétiens, socialistes et libéraux.

Dans les années 1980, c'est le tournant néolibéral de l'axe Thatcher/Reagan. Et on arrive aujourd'hui à un point de bascule totalement assumé qui a été consacré notamment par le Code des sociétés et des associations de 2019 (CSA), lequel voit les associations à nouveau incluses dans le monde des entreprises et du commerce. En tout cas pour ce qui est des logiques organisationnelles.

Aujourd'hui, le *new public management* [un modèle de gestion publique inspiré des méthodes du secteur privé. NDLR] organise nos modes de fonctionnement, la manière dont on doit rendre des comptes en tant qu'association et l'organisation du travail – mais aussi les logiques d'appels à projets, les marchés publics, etc. Les logiques du marché nous ont donc complètement récupérés. Cette croyance de la nécessité associative au mitan du 20^e siècle s'est ainsi fait rattraper en plein par le monde marchand. Nous voilà aujourd'hui catalogués comme «non-marchand», une appellation «en creux» qui ne dit rien de nos ambitions. On est à la fin d'un cycle et si on ne réinvente pas d'autres modes de fonctionnement, de gestion et de rapport au pouvoir public, on risque très fort d'être complètement pris dans les règles normalisées de l'économie marchande.

Le CSA avait donc déjà fortement affaibli le fait associatif en Belgique?

Oui, mais le droit a toujours un temps de retard sur la réalité sociale. La bascule, selon moi, se fait dès les années 2000. Et il a fallu deux

décennies pour que ce soit pleinement assumé par le gouvernement et que les poches de résistance disparaissent. Mais aussi que la culture des personnes qui y agissaient s'éteigne, puisque les gens qui étaient issus des mouvements de 1968 ont pris leur pension. On s'est professionnalisé et cette professionnalisation a souvent entraîné la perte d'une certaine culture associative plus militante. On a gagné en compétences, en efficacité. Et en même temps, on a perdu un peu d'une âme ou d'une histoire qui s'inscrivait dans des combats.

Les attaques actuelles seraient en somme le coup de grâce, l'aboutissement de ce long processus de marchandisation du secteur associatif?

Je ne sais pas si les personnes au pouvoir les considèrent comme des attaques. Pour moi, elles sont simplement en train de tout mettre sous la matrice économique parce que c'est ce modèle-là qui doit, selon ses partisans, guider l'ensemble des réalités sociales et des réalités humaines. Pour eux, c'est le cours naturel des choses et il n'y a pas de contre-modèles.

Comment se traduit concrètement cette volonté aujourd'hui d'affaiblir le secteur?

Je pense que le plus cinglant, c'est la dépolitisation. C'est-à-dire de considérer qu'avoir voix au chapitre politique et conduire le devenir de la cité ne sont légitimes qu'à partir du moment où on a eu le suffrage d'électeurs et d'électrices à un moment donné. Aujourd'hui, c'est l'œuvre d'une droite décomplexée, donc c'est beaucoup plus clair. Mais ces dynamiques, dans lesquelles on ne s'embête plus à consulter et concerter pour poursuivre simplement ses priorités politiques sur base d'une légitimité électorale, apparaissent dès le début des années 2000.

C'est donc la mort de la concertation?

Effectivement, on considère que les personnes qui ont raison et qui doivent décider, ce sont celles qui sont élues, point. La question du débat public et politique s'est effacée progressivement. Au point qu'il est très difficile aujourd'hui d'avoir des conflits féconds, où l'on acte le désaccord et on s'organise pour voir comment le résoudre. En fait, aujourd'hui, on ne cherche même plus à le solutionner.

Ensuite, il y a l'inflation normative qui vient en rajouter une couche et interroge sans cesse la légitimité des actions qu'on mène et que nous devons traduire en chiffres ou dans des tableaux. Par exemple, il est devenu difficile aujourd'hui pour une ASBL d'ouvrir un compte en banque en raison des protocoles de contrôle devenus très stricts. En témoigne encore la «simplification administrative», par laquelle beaucoup de choses en réalité se complexifient, comme la confirmation annuelle sur le registre en ligne

UBO des « bénéficiaires de notre structure » (nos administrateur·ices) censée nous faciliter la vie, mais qui en raison de mauvaises transmissions d'infos à la Banque Carrefour des Entreprises amènent des complications administratives sans nom. C'est chaque fois anecdotique, mais ce sont des petites mesures qui viennent se cumuler et compliquent de plus en plus le fait même de s'occuper d'une ASBL au quotidien.

Est-ce qu'on considère encore que le travail associatif poursuit des missions d'intérêt général? Si oui, lesquelles et jusqu'où? Est-ce qu'on lui laisse de l'autonomie d'action ou au contraire est-ce qu'on lui dicte – comme cela se fait de plus en plus – ce qu'il doit faire? Ce qui revient à lui confier des missions de services publics délégués, sous l'angle d'appels à projets où tout est prévu d'en haut, à la fois les objectifs, la manière de travailler, les processus et la manière d'en rendre compte. Il ne nous reste alors plus qu'à obtempérer. Et si on obtempère, cela signifie qu'on perd toute l'expertise et toute la capacité d'action ascendante du champ associatif. Avec pour conséquence que nous n'aurons peut-être plus la possibilité de nous occuper de « zones grises », c'est-à-dire de situations qui n'étaient pas prévues. Précisément celles pour lesquelles les pouvoirs publics manquent de la souplesse nécessaire et que nous pouvons mieux traiter en raison de notre flexibilité, pour peu qu'on nous en laisse la latitude.

Le secteur associatif connaît aussi de nombreuses coupes budgétaires...

Il y a des mesures qui sont en train de se mettre en place, mais on ne les sentira vraiment qu'entre 2027 et 2029, le secteur va morfler. Pour le moment, c'est plus une série d'effets d'annonces : on fait peur pour que les acteurs associatifs concernés arrivent à se dire « c'est moins grave qu'on ne le pensait ». Mais on va quand même tout détricoter petit à petit. Et ce n'est pas tellement les mesures prises isolément qui vont avoir un grand impact, c'est leur cumul.

Le rapport 2025 de la LDH revient sur « la guerre des subsides » qui s'est produite en Flandre. À savoir un mouvement d'instrumentalisation des subsides visant à discipliner le secteur en retirant les financements publics de toutes les organisations qui avaient soutenu le mouvement de désobéissance civile Code Rouge. Est-ce qu'on doit craindre que des processus similaires arrivent côté francophone ?

On n'en est pas là aujourd'hui. Parce que la culture flamande est très différente de la culture francophone, mais aussi il y règne un tout autre climat politique. Mais néanmoins je pense qu'on est restés un peu naïfs par rapport au basculement des

élections de 2024. Une croyance perdue à tort : les Engagés, en raison de leur histoire liée au monde associatif, vont le défendre. Or, ce n'est pas du tout le cas, parce que le personnel politique et la matrice de pensée ont changé. Et ça se traduit de manière très claire dans l'accord politique visant à arrêter de financer des structures dites « proches des partis politiques », prétendant qu'il s'agit de dévoiement de l'argent public et que c'est aux partis eux-mêmes de financer ces missions.

Cela dit deux choses. D'abord qu'il n'y aurait que les partis politiques qui pourraient faire de la politique et pas les associations. Et ça, c'est quand même très inquiétant sur un plan démocratique. Et ensuite, on met en place des critères qui ouvrent la porte à une chasse idéologique plus large. Aujourd'hui, ils ne concernent que certaines organisations (jeunesse politique, centres d'études...), mais ça enclenche une bataille de dépolitisation du secteur associatif pour le dégager de la conduite de la cité. Et ça, de mon point de vue, c'est extrêmement dangereux.

Les Engagés suivent le MR dans une forme de loyauté gouvernementale un peu aveugle. Si on prend un peu de recul et qu'on regarde ce qu'ils visent comme structures aujourd'hui, ce sont donc les centres d'études des partis (l'espace où on réfléchit); les jeunes politiques (le renouvellement et potentiellement l'espace critique des partis); et les centres d'archives (l'histoire). Si viser ces trois composantes-là, la jeunesse, la réflexion et l'histoire, ce n'est pas une posture fasciste, je ne sais pas ce que c'est.

Parmi l'ensemble des attaques, il y a évidemment le projet de loi Quintin visant à dissoudre les organisations jugées « radicales » sur simple décision des ministres. En quoi cela représente-t-il une menace majeure pour l'associatif ?

Ce projet de loi, qui s'est fait dézinguer au Conseil d'État, fait partie de la même idée plus globale d'un contrôle idéologique qui refuse que l'associatif se mêle d'une manière ou d'une autre du politique, qu'il devienne un contre-pouvoir quel qu'il soit. Et ça, c'est particulièrement dangereux en démocratie.

En réalité, ce sont deux options qui s'opposent. D'un côté un champ associatif qui devrait suivre un principe de stricte neutralité. Et de l'autre, le choix de la vivacité plurielle, c'est-à-dire du financement du pluralisme et du débat, option que nous défendons dans le secteur socioculturel. Cela renvoie aussi à des visions démocratiques très différentes. D'un côté, c'est le pilotage par en haut, le suffrage représentatif étant l'alpha et l'oméga de tout. Et de l'autre, l'affirmation que c'est de la diversité que va naître la démocratie et du pluriel que va naître

l'intérêt général. Et non pas de la neutralisation de tout, avec des élites élues qui auraient une vision bonne pour tout le monde. Le gouvernement actuel fait clairement le choix de la neutralité au détriment de la pluralité.

C'est une remise en cause complète du Pacte culturel mis en place en 1973 qui fait pourtant la force de la Belgique en termes de compromis et de prise en compte des différentes identités qui composent le pays. Le Pacte culturel est une loi qui vise à garantir une paix démocratique en reconnaissant le pluralisme dans les institutions culturelles publiques. Il s'agit donc de s'assurer que toutes les tendances idéologique et philosophique soient représentées pour la conduite des politiques culturelles. Et non pas que l'une d'entre elles domine les autres. On garantit ainsi qu'il y ait de la place pour tout le monde, c'est-à-dire pour tous les groupes politiques représentés au Parlement. Or, les législations qu'on tente aujourd'hui de faire passer pour dégommer les organisations proches des partis viennent s'opposer frontalement à ce Pacte culturel, puisque celui-ci dit explicitement que doivent participer de la conduite des politiques culturelles l'ensemble des tendances représentées. Cela veut dire que sur un sujet, le décideur entendra tout de même l'avis de quatre ou cinq voix différentes du spectre politique, ce qui prémunit mieux de la pensée unique.

La neutralité invoquée par la droite semble souvent être un outil pour tenter de neutraliser le secteur associatif...

Effectivement, l'appel à la neutralité est toujours une tentative de neutralisation. Car fondamentalement, on n'est pas neutre dans nos secteurs: on poursuit du progrès social, on poursuit un renforcement de l'humanité. Il y a des lois qui consacrent ça. On est dans une posture où on ne doit évidemment pas être dans l'endoctrinement des gens, mais on doit assumer que nous sommes situés dans la chose publique, dans le progrès social et dans la défense des droits. Et ça, il faut le revendiquer particulièrement. L'appel à la neutralité, c'est une volonté de dépolitisation et c'est souvent une neutralisation d'une série de droits humains et de protections. Ce n'est absolument pas fait pour protéger les gens.

Comment expliquer que les mouvements d'éducation permanente soient particulièrement visés?

Tout simplement car l'éducation permanente est un contre-pouvoir qui s'exprime, qui porte une voix critique – c'est le décret [du 17 juillet 2003, relatif à l'éducation permanente. NDLR] qui nous le demande – et donc, pour des personnes qui pensent avoir raison, c'est un peu embêtant. De nouveau, les voix discordantes ne sont pas légitimes aux yeux des vainqueurs des élections.

«C'est une remise en cause complète du Pacte culturel mis en place en 1973 qui fait pourtant la force de la Belgique en termes de compromis et de prise en compte des différentes identités qui composent le pays.»

Est-ce à dire qu'avec ces attaques et ces menaces, avoir un discours politisé sera de moins en moins toléré à l'avenir? Que la possibilité même d'une critique organisée et financée risque de disparaître en Belgique?

Pour le moment, on a le droit pour nous au sein du champ de l'éducation permanente. Notre décret nous le permet et même nous l'impose et le Pacte culturel nous protège. La question, ce sont les lois qui sont en train d'être votées maintenant. La FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes) va introduire des recours auprès de la Cour constitutionnelle pour qu'elles soient jugées anticonstitutionnelles. On espère les casser. Aujourd'hui, on peut utiliser les instruments qu'on a pour se protéger, mais jusqu'où les instruments vont être eux-mêmes résistants dans le temps au regard de l'évolution des majorités politiques en place?

L'associatif est-il perçu par la droite comme une anomalie dans le système capitaliste?

Non, je pense qu'il est toléré à partir du moment où il s'agit d'œuvres de bienfaisance, avec des gens qui viennent réparer des choses par pure charité. Mais à partir du moment où cet associatif joue un rôle politique et social, où il traite des questions sociétales ou sociales qui ont donc à voir avec l'État et la conduite de la cité, alors il devient dérangeant, parce que ça veut dire qu'il faut discuter avec lui: ça a un coût, des implications et vient réinterroger la redistribution des richesses.

C'est pourquoi il doit être «domestiqué» via des appels à projets, des marchés publics, etc.?

Plus l'associatif est assujéti et dépendant, plus on va être des petites PME, d'autant que le label «associatif» ne garantit rien. Aujourd'hui, pour être une ASBL dans le CSA, on peut n'être que deux personnes à s'associer.

Ce faisant, on perd l'idée qu'une ASBL soit un collectif de volontaires venant défendre quelque chose qui les dépasse et pas juste une communauté d'intérêts, temporaire ou sur le long terme.

À cet égard, on gagnerait probablement à avoir au sein du CSA plusieurs types de profils de structures pour spécifier la nature différente des ASBL. D'une part les organisations qui ont un objet social vraiment désintéressé et qui poursuivent l'intérêt général. Et puis, d'autre part, les structures qui pourraient être des communautés d'intérêts particuliers – qui peuvent être très chouettes en soi –, mais qui ne sont jamais que des petites PME sous statut d'ASBL. Cela fait sans doute du tort à l'associatif, en termes d'image, de considérer qu'une association, cela peut être un peu tout et n'importe quoi. Le club de Pétanque de Forest et l'hôpital Saint-Luc sont deux ASBL, mais n'ont évidemment rien à voir.

Au sein du secteur associatif, quelles sont les pistes pour résister et ne pas se décourager face aux coups de boutoir des droites ?

Je crois qu'il faut rester joyeux. On ne peut pas se laisser entrainer dans des passions tristes et celles des combats qu'on aurait déjà perdus. Il faut qu'on recrée quelque chose où on se dit qu'on peut arriver à *gagner* des choses.

Sur un plan pratique, je pense qu'il faut préserver les éléments de droit qui sont en notre faveur comme le Pacte culturel ou la Constitution. Il faut qu'on s'appuie dessus et qu'on s'autorise beaucoup plus à être dans la dénonciation de ce qui n'est pas conforme au droit. À certains moments, on se laisse avoir par des mesures administratives ou législatives sans les remettre en cause, alors qu'elles sont profondément injustes au regard du droit et pas simplement dans l'appréciation que nous en faisons. Il faut donc qu'on s'oppose plus souvent avec les instruments du droit à notre disposition.

Plus globalement, posons-nous la question de savoir comment, dans les associations, on cultive une culture politique pour que le travail associatif continue à avoir du sens et ne soit pas juste un boulot comme un autre, un peu moins payé, mais avec beaucoup plus d'âme. Qu'est-ce qui fait culture dans les associations aujourd'hui ? Comment conserver et transmettre une culture militante et politique aujourd'hui ? À quoi on participe ? Est-on en train de vendre notre âme ou bien est-ce le moyen de garder la tête hors de l'eau ? C'est d'autant plus important que le secteur s'étant professionnalisé, on se retrouve aujourd'hui avec des gens qui viennent en étant formés différemment qu'hier. Mais aussi avec une autre appétence et un autre rapport au travail ou aux cultures institutionnelles. Il faut donc faire en sorte que les travailleur-euses de l'associatif se (re)posent ces questions. Car on peut attendre de l'associatif un peu plus de regard critique et de propositions innovantes qu'ailleurs.

Même si toutes ces mesures ne sont pas encore effectives, les discours remettant en cause la légitimité des associations ont déjà des effets qui font que certaines ASBL s'autocensurent ou lisent leur discours en espérant tirer leur épingle du jeu...

Oui, et les gouvernements de droite, décomplexés, le font à dessein ! Quand ils font des effets d'annonce pour qu'on se dise « ouf, c'est moins grave que prévu », ça nous oblige déjà, nous, à avoir des postures défensives ou à restreindre certaines choses qu'on ferait ou qu'on dirait. C'est particulièrement inhibant. Cela veut dire qu'il faut qu'on prenne le temps de comprendre ce qui est dit et pourquoi, et puis de voir si on répond ou non à ça. C'est-à-dire si on en tient compte ou non. Mais également d'envisager de s'autoriser des chemins de traverse et des décalages par rapport à ce qui est prescrit. Ce n'est pas évident.

Et qu'en est-il du projet d'Observatoire de la liberté associative ? En quoi consiste-t-il ? Et pourrait-il permettre de défendre le secteur ?

Cet Observatoire existera sous forme de personne morale dès cette année 2026. Il va réunir des associations de tous horizons, de tous formats et de tous secteurs. Il aura comme mandat de poursuivre les réflexions qu'on a eues jusqu'à présent au sein du Collectif21. Même si on a peu de chances d'avoir un financement à moyen terme, il nous paraissait nécessaire de le créer pour que la question demeure vivante et qu'on commence à relier dès maintenant secteur académique et monde associatif. On s'y demandera comment va le monde associatif et on tentera de voir ce qui vient l'entraver ou au contraire le soutenir ?

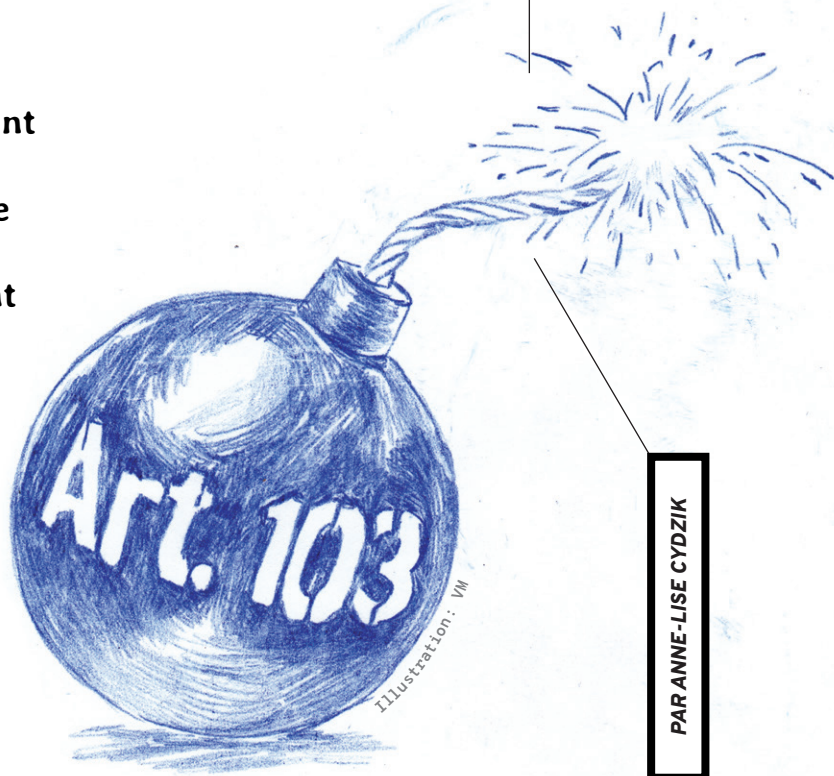
Et si on se projette plus loin, lors d'une alternance politique en 2029 plus favorable aux progressistes et au secteur associatif, quelles mesures peut-on déjà porter au niveau politique pour reconstruire et renforcer les libertés associatives et la critique sociale qui auront été mises à rude épreuve ?

Il y a un vieux machin qui s'appelle la Charte associative. On gagnerait à la réactualiser. Il s'agissait d'un contrat moral entre les administrations, les politiques et les associations qui garantissaient les droits des associations. On pourrait la remettre sur le métier pour améliorer la reconnaissance des droits et de l'autonomie des associations. Avec cette idée que si l'administration doit évidemment contrôler et s'assurer de la bonne distribution de l'argent public, il faut en même temps garantir la non-ingérence des pouvoirs publics dans la conduite de l'association. Et également garantir des espaces de concertation et remettre en place des schémas de co-construction des politiques publiques avec l'associatif.

Article 103:— une attaque frontale contre l'Éducation permanente

Le 17 décembre 2025, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a adopté un décret-programme « portant sur diverses dispositions relatives » à tous les secteurs relevant de ses compétences (Culture, Enseignement, Santé...).

Sous couvert de restrictions budgétaires, ce document énonce, dans son article 103, des critères visant à limiter le subventionnement de certaines associations considérées comme « trop proches des partis politiques ». Une attaque en bonne et due forme contre l'Éducation permanente, et par ricochet contre la démocratie.



L'article 103 comporte huit critères destinés à évaluer la proximité politique des associations d'Éducation permanente (EP) dont les contrats programmes viennent à échéance en 2025¹. Si celle-ci répond à 4 des 8 critères énoncés au cours des cinq dernières années, ses subsides ne seront renouvelés que pour un an, contre cinq auparavant... avant d'être totalement supprimés. Juridiquement imprécis, ces critères laissent place à beaucoup d'interprétation. Parmi eux, l'utilisation « de manière récurrente de symboles, couleurs, slogans ou éléments graphiques associés à un parti politique » peut ainsi être sanctionnant. « L'organisation d'événements conjoints (conférences, débats, colloques)

avec des représentants d'un parti » dans un contexte électoral également. On peut encore évoquer « la mise en place de formations ou d'actions de mobilisation destinées aux membres ou sympathisants d'un parti ».

L'ÉDUCATION POPULAIRE AU CENTRE DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE

L'éducation populaire a été instituée en FWB sous le vocable de « éducation permanente ». Le décret qui la soutient statue que « les associations travaillent dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et

plus solidaire, qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle »². L'EP ce n'est donc pas du loisir ou de la formation tout au long de la vie. C'est l'accompagnement des citoyen·nes, privilégiant les plus éloignés du pouvoir, dans la défense de leurs droits autant que leur promotion. Faire de l'EP, c'est les rapprocher des pouvoirs. Son action est donc éminemment politique.

Il est vrai que dans le quotidien des citoyen·nes, elle n'est pas très exposée et reste peu évoquée dans l'espace médiatique... Parce que notre travail est

celui du temps long et s'effectue avant tout sur le terrain. Lorsque des revendications surgissent dans l'espace public, c'est seulement après un long travail de construction collective, d'analyse et d'élaboration de propositions justes comme réponse à des situations injustes. Elles sont alors visibles parce qu'elles sont adressées aux politiques. Il s'agit bien d'un lobbying citoyen pour plus de justice sociale.

Mais s'il n'est pas toujours visible, ce travail est essentiel à la vie démocratique. À la fois parce qu'il crée des espaces de rencontre, de dialogue, de réflexion – en prolongation de ce qu'ont été en leur temps les Maisons du peuple. Mais également parce qu'il permet de faire entendre la parole des plus précarisées, des plus invisibilisées de la société et de la faire exister dans l'espace public. Ce qui est loin d'être anecdotique dans une société au sein de laquelle les discours simplistes trouvent de plus en plus d'écho médiatique.

L'ÉDUCATION PERMANENTE EST POLITISÉE PAR NATURE

La manière dont le gouvernement amène la question de la politisation au travers de l'article 103 est fallacieuse. Il est évident que nous faisons de la politique, dans le sens où notre travail consiste à permettre de construire un monde plus juste. C'est le fondement même de l'EP et du décret qui l'a instituée. Si les attaques sur le secteur restaient jusqu'à présent à la marge, elles sont aujourd'hui le fait même du gouvernement qui le subventionne.

Ce faisant, l'article 103 suscite de la méfiance à l'égard du travail de ce secteur. Non seulement, il rend suspect l'EP auprès du grand public, mais en plus il alimente une suspicion envers l'administration qui effectue les contrôles réguliers des associations, tant au niveau des activités que de l'usage du financement.

C'est également notre liberté associative qui est mise à mal. En effet, selon l'article 103, les organisations d'EP ne pourraient plus organiser de débats préélectoraux. Pourrions-nous demain choisir librement les thématiques que nous désirons aborder?

Par exemple, en 2024, Présence et Action Culturelles (PAC), qui édite *Agir par la culture*, pour faire suite à plusieurs

campagnes sur la Sécurité sociale³, avait invité des représentant·es des partis pour les interroger sur leur programme de défense de l'avenir de la Sécu... Il s'agissait là de montrer que la Sécurité sociale est une thématique prioritaire pour notre association et pour les citoyen·nes à qui elle garantit une sécurité d'existence.

Parallèlement, de plus en plus d'associations répondent à des appels à projets pour compléter leurs sources de financement. Le fonctionnement par appel à projets les contraint à répondre à des objectifs qui sont fixés par le gouvernement. Il s'agit donc de plus en plus, pour elles, de tordre leur projet associatif pour pouvoir exister. Les associations deviennent alors des agents de l'État qui opérationnalisent ce que le politique exige et non plus des organisations libres et autonomes dans le choix des thématiques qu'elles choisissent de mettre en avant, sous peine de ne plus être subventionnées...⁴

DERRIÈRE L'AUSTÉRITÉ, UN PROJET POLITIQUE

L'article 103 se situe au milieu d'un décret visant à imposer coupes budgétaires et un moratoire dans le financement de tous les secteurs qui relèvent de la FWB. Il prend donc place dans un catalogue détaillé de mesures d'austérité qui se traduisent pour l'EP par la non-reconnaissance de nouvelles associations, l'impossibilité de demander un changement de forfait et la non-indexation des frais de fonctionnement.

Tout d'abord, le gouvernement présente cette restriction de la liberté associative comme une nécessité budgétaire. Or, on sait que l'austérité est un choix politique et que l'endroit où l'on choisit de faire des économies l'est tout autant. L'affaiblissement

des services publics comme l'assimilation de l'associatif au secteur marchand sont des projets politiquement situés⁵ et auxquels de nombreuses organisations qui relèvent de l'EP, comme PAC, s'opposent. Les différents gouvernements préfèrent payer des astreintes gigantesques plutôt que de respecter le droit des personnes en situation de migration⁶; ils font le choix d'intensifier la lutte contre la fraude sociale, alors que la lutte contre la fraude fiscale pourrait rapporter des milliards d'euros⁷. À la place, ce sont les secteurs vecteurs d'émancipation, de construction de la pensée critique qui sont aujourd'hui attaqués. Aujourd'hui, une institution comme Médiathèque Nouvelle disparaît. Les acteurs de l'EP seront-ils les suivants sur la liste?

On ne peut voir dans l'article 103 qu'un glissement autoritaire dangereux. Car il s'agit au final de limiter la possibilité des citoyen·nes à défendre leurs droits et à participer à la vie publique. Cette dynamique coïncide avec des réalités similaires (voire plus avancées) tant au nord du pays que dans nombre de pays voisins et s'accorde à d'autres velléités de contrôle de la critique sociale en Belgique, comme le projet de loi Quintin (voir page 21). Il importe donc d'en appeler à faire front largement, avec tout le spectre de l'associatif en Belgique francophone, car il est difficile de prédire quelle sera la prochaine étape dans la réduction de l'autonomie des associations et qui elle concernera. Mais il est primordial également d'agir à chaque niveau, partout où l'on peut en défendant à tout prix la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de s'organiser afin de pouvoir continuer de proposer des horizons désirables pour toutes et tous.

1. Chapitre 9, Titre 4 «Dispositions relatives à la prolongation automatique de certaines reconnaissances», article 103 – https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/textes-normatifs/2026-01/53841_0000.pdf
2. Voir le décret ici: https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/27856_006.pdf
3. «Ma Sécu, notre capital!»; «Statut BIM, vos droits à la clé»; «La voiture-salaire nuit gravement à notre système de santé», notamment. Voir www.pac-g.be/category/campagnes. Lire à ce sujet Antonio Delfini et Marie Garmadi, «Neutraliser le monde associatif – Enquête sur une injonction à la dépolitisation», rapport de l'Observatoire des libertés associatives, 2026.

5. Plusieurs étapes ont été franchies ces dernières années: déposer comptes et bilan au tribunal de l'entreprise ou encore mettre à jour les statuts sur la base du nouveau «Code des sociétés et des associations». Tout cela a été étayé notamment par le Collectif21, voir www.collectif21.be
6. Voir Ugo Santkin, «Crise de l'accueil: la justice autorise la saisie des fonds de l'Etat belge suite à des astreintes impayées», *Le Soir*, 22/10/2025 – www.lesoir.be/706550/article/2025-10-22/crise-de-laccueil-la-justice-autorise-la-saisie-des-fonds-de-letat-belge-suite
7. Voir Maud Wilquin, «La Belgique lutte-t-elle suffisamment contre la fraude fiscale?», RTBF actus, 20/05/2023 – www.rtbf.be/article/la-belgique-lutte-t-elle-suffisamment-contre-la-fraude-fiscale-11200380

« Loi Quintin » : une arme idéologique au service de l'exécutif



Les libertés associatives sont particulièrement attaquées depuis la formation du gouvernement des droites, dit Arizona. Alors que la répression du secteur associatif et militant pouvait sembler moins importante en Belgique par rapport à certains pays d'Europe occidentale, nous assistons désormais à un tournant autoritaire de la part de l'État belge et de ses institutions. Cet article propose de revenir, notamment à travers le projet de « Loi Quintin » et les dissolutions administratives, sur les dispositifs répressifs mis en place pour museler les contre-pouvoirs et entraver les discours critiques.

L'avant-projet de loi du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin (MR), dit « Loi Quintin », permettrait au pouvoir exécutif de procéder à des mesures accélérées de dissolution administrative d'une association ou d'un groupement de fait qui serait jugé « radical » ou « extrémiste ». Si cette loi était votée, cela constituerait une atteinte grave à la liberté d'association et cela marquerait un nouveau recul de l'État de droit, donnant une primauté à l'exécutif sur le judiciaire. En effet, au nom de concepts flous tels que la « *sécurité nationale* », la « *prévention du radicalisme* » ou encore l'« *ordre démocratique* », le gouvernement pourrait dissoudre une association ou un collectif sans devoir passer par un juge¹. L'initiative serait donnée

donnée au ministre de l'Intérieur qui serait habilité à proposer une dissolution au Conseil des ministres.

Ce projet de Loi Quintin a suscité une dénonciation importante au sein de la société civile, notamment de la part de la coalition «Droit de protester», regroupant de nombreuses organisations comme la LDH, le MOC ou PAC. L'Institut Fédéral pour la protection et la promotion des Droits Humains (IFDH) a également rendu un avis défavorable du texte en l'état, alertant sur une *«ingérence importante dans la liberté d'association ainsi que dans la liberté d'expression»* et sur les risques d'arbitraire². L'IFDH constate que cet avant-projet de loi viole plusieurs droits humains en appliquant des restrictions préventives à la liberté d'association protégées par la Constitution, en violant le droit à un procès équitable et en ne garantissant pas le respect du droit à un recours effectif. Malgré l'avis défavorable rendu le 31 décembre 2025 par le Conseil d'État mettant provisoirement un coup d'arrêt au texte de loi, le ministre persiste dans sa volonté de prendre des mesures d'*«interdictions temporaires d'activités et des interdictions de publications»* prétextant une menace pour *«les intérêts démocratiques»*³.

Il est important de situer l'élaboration la Loi Quintin dans un contexte de répression à l'égard des organisations pro-palestiniennes, notamment Samidoun Belgique, une association internationale de soutien aux prisonnier-es palestinien-nes d'Israël. En effet, la Loi Quintin – également appelée «Loi Samidoun» dans les couloirs du Ministère⁴ – semble être conçue sur mesure pour la dissoudre, comme le réclament plusieurs partis (MR, N-VA et Vlaams Belang)⁵.

Notons également que la Loi Quintin est annoncée dans un contexte plus large qui voit la société civile aujourd'hui en Belgique de plus en plus malmenée par les différents niveaux de pouvoir. Répression politique et judiciaire, coupes budgétaires et diminutions de financement se côtoient pour juguler le secteur associatif. Elle prend aussi place dans une longue histoire de répression des associations et des collectifs soutenant

«En observant les cas français, on peut craindre les effets d'une loi autorisant les dissolutions administratives sur le secteur associatif et militant si elle venait à advenir en Belgique.»

les personnes sans papiers et exilé-es. On se souvient, entre autres, de l'opération policière contre des personnes primo-arrivantes au sein de l'association Globe Aroma en 2018⁶. De plus, les collectifs de personnes sans papiers sont sans cesse la cible des pouvoirs politiques et très souvent expulsés *manu militari* des lieux d'occupation par la police. Les militant-es antiracistes font régulièrement face à la répression politique et judiciaire, comme, par exemple, les membres du collectif Bruxelles Panthères⁷. Ce qui donne une idée des organisations qui pourraient être concernées par ces dissolutions.

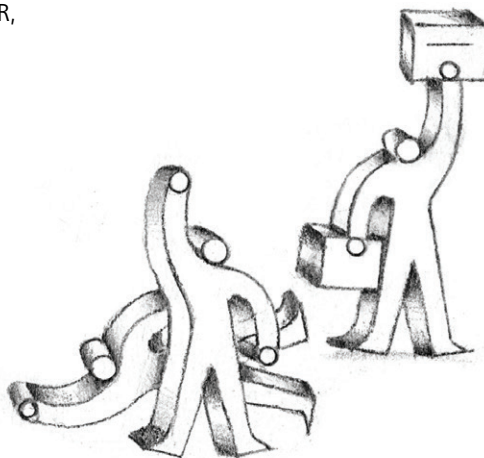
CONTINUUM RÉPRESSIF : L'EXEMPLE FRANÇAIS

Contrairement à la Belgique, les dissolutions administratives sont possibles en France depuis 1936. Pensées initialement comme une mesure permettant de lutter contre les groupes fascistes armés et contre l'extrême droite, celles-ci sont rapidement devenues un instrument de répression au service du pouvoir exécutif contre les associations anticoloniales et les groupes d'extrême gauche. Depuis 2019, il y a eu une explosion des dissolutions administratives puisque 40 associations ont été dissoutes en France entre mars 2019 et juin 2025, soit 25 % de l'ensemble des dissolutions administratives depuis 1936.

Dans leur livre, *L'État contre les associations. Anatomie d'un tournant autoritaire*, les sociologues Antonio Delfini et Julien Talpin tracent un continuum entre les entraves aux libertés associatives et les formes les plus dures de la contestation en général en France. Il est vrai que les attaques à l'encontre des associations semblent moins spectaculaires que d'autres formes de répression à l'instar des violences policières. Pour autant, les auteurs rappellent que celles-ci font partie d'une même dynamique autoritaire qui consiste à étouffer les différentes formes de contestation du pouvoir en place.

Delfini et Talpin partent ainsi du constat qu'il y a aujourd'hui une *«poussée autoritaire»* et que l'État français – et les pays du Nord en général – *«réprime et bâillonne ses contre-pouvoirs»*. Les deux sociologues constatent une *«bascule démocratique»* dans la période post-attentat de 2015 de Paris où l'on a vu une forte accentuation des sanctions à l'égard des associations. Une situation similaire est également observée en Belgique, après les attentats de Bruxelles en 2016, par des ONG, des associations et des institutions de défense des droits humains qui documentent précisément les effets des lois antiterroristes⁸ qui ont pour conséquence l'atteinte aux libertés. En d'autres termes, au nom de la lutte contre le terrorisme, des pratiques, des lois et des dispositifs portent atteinte aux libertés associatives et d'expression.

Parmi les différentes mesures mises en place en France, Delfini et Talpin retiennent principalement le vote de la «Loi confortant le respect des



principes de la République» – dite «Loi séparatisme» votée en août 2021. Ce nouveau cadre législatif qui est pensé comme une réponse «*au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical*» se traduit pour le milieu associatif, notamment, par l'extension des motifs de dissolution administrative aux groupes «qui provoquent des agissements violents contre les personnes et les biens». Les procédures ne sanctionnent plus seulement des actes, mais aussi des intentions, des propos, des discours et des idées⁹. C'est «*l'aboutissement d'un processus*» qui marque «*l'institutionnalisation d'une défiance croissante entre l'État et le monde associatif*»¹⁰.

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) a été dissout en 2020. Celui-ci était accusé de provocation à la haine, à la discrimination et de se livrer à des agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme. Comme le démontrent Delfini et Talpin, la décision de dissoudre le CCIF est en réalité une réaction à ses prises de position et à la dénonciation d'une «islamophobie d'État». Les auteurs observent qu'il s'agit là d'un «*retourne-ment inédit du droit antiraciste*». En effet, «*il est reproché à une association antiraciste de provoquer à la discrimination, à la haine et à la violence*»¹¹.

Malgré cette attaque grave contre la plus grande association de défense des droits des musulman-es en France, la dissolution du CCIF n'a pas reçu beaucoup de soutien de la part de la société civile. Or, comme

le rappelait la militante décoloniale Louisa Youfi lors d'un meeting de soutien aux Soulèvements de la Terre (SLT)¹², organisation écologiste elle-même victime d'une mesure de dissolution en 2023: «*C'est sur l'islam, et plus particulièrement sur les musulmanes et les musulmans que l'État répressif a fait ses dents*»¹³. En effet, le cas du CCIF a ouvert la voie à des dissolutions touchant d'autres causes comme l'écologie ou se portant vers des organisations usant de méthodes – pourtant non violentes – de désobéissance civile.

SE POLITISER FACE À L'ARBITRAIRE

En observant les cas français, on peut craindre les effets d'une loi autorisant les dissolutions administratives sur le secteur associatif et militant si elle venait à advenir en Belgique. En France, cette mesure relativement inefficace contre l'extrême droite – celle-ci réussissant à poursuivre ses activités et à propager ses discours autrement – impacte très négativement les autres organisations ciblées. Particulièrement, les associations antiracistes et celles qui luttent contre les discriminations ou dans le champ de l'écologie.

Les dissolutions constituent une violence symbolique et administrative, portant atteinte non seulement aux personnes¹⁴, mais aussi à la cause défendue. En effet, celle-ci se voit, sur décision d'un ministre, discréditée publiquement et attaquée médiatiquement. Et ce même lorsque la dissolution se voit annulée par la

suite, comme dans le cas des SLT dont le ministre français de l'Intérieur avait qualifié les actions d'«écoterrorisme».

Par ailleurs, l'existence des dissolutions administratives favorise l'autocensure, en fonctionnant comme une injonction pour l'ensemble de la société civile à «se tenir sage». En Belgique, on peut craindre que le gouvernement Arizona, doté d'une telle loi, décide de dissoudre certaines organisations qui contreviendraient à son agenda et qu'il jugerait «radicales». Plus particulièrement celles relevant de l'antifascisme ou de l'extrême gauche et celles soutenant la résistance palestinienne. Ou encore celles qui pratiquent la désobéissance civile ou des actions contre des multinationales écocidaïres ou complices du génocide à Gaza.

Il faut donc s'opposer fermement à toute mesure de type Loi Quintin visant à des dissolutions administratives sur notre territoire car ces outils aux mains des gouvernements favorisent l'arbitraire et ouvrent «*la porte à l'extension continue du spectre de la répression*»¹⁵. Face au rétrécissement de l'espace civique et à la montée de l'extrême droite en Europe, il est urgent de contre-attaquer et d'affirmer une politisation du fait associatif. En effet, soutenir les libertés associatives suppose de transformer radicalement la démocratie vers une forme de démocratie d'interpellation dans laquelle les représentant-es politiques sont continuellement «*mis à l'épreuve par des contre-pouvoirs puissants*»¹⁶.

1. Voir la carte blanche du collectif Droit de protester, «Dissoudre une association sur décision du gouvernement? Notre liberté d'association est menacée», *Le Soir*, 3/11/2025 – www.lesoir.be/708631/article/2025-11-03/dissoudre-une-association-sur-decision-du-gouvernement-notre-liberte

2. Voir son avis ici: www.institutfederaldroitshumains.be/sites/default/files/2025-09/Avis-IFDH-Interdiction-organisations-radicales-09-2025.pdf

3. Voir Arthur Sente, Entretien avec Bernard Quintin: «Si un compte Instagram diffuse des infos contraires aux intérêts démocratiques, on pourrait le faire fermer», *Le Soir*, 2/2/2026 – www.lesoir.be/726088/article/2026-02-02/bernard-quintin-si-un-compte-instagram-diffuse-des-infos-contraires-aux-interets

4. *Ibidem*.

5. Bruxelles Dévie, «Belgique: Loi dissolution, un nouvel outil de censure?», *Stuut info*, 10/02/2026, www.stuut.info/Belgique-Loi-dissolution-un-nouvel-outil-de-censure-10313

6. United Stages & ACC ASBL, «Opération policière au Globe Aroma: soyons dans la résistance!», RTBF, 13/02/2018 – www.rtb.be/article/operation-policier-au-globe-aroma-soyons-dans-la-resistance-9838808

7. Nordine Saïdi, «Pour un antiracisme politique radical et décolonial à Bruxelles Entretien avec Nordine Saïdi, du collectif Bruxelles Panthères», ARC, 2025 – www.arc-culture.be/wp-content/uploads/2025/09/pour-un-antiracisme-politique-radical-et-decolonial-a-bruxelles.pdf

8. Voir «Lois antiterroristes: vers un état de sécurisation permanente» 17/01/2017 – www.amnesty.be/infos/actualites/antiterrorisme-et-Rapport-annuel-Belgique-2024 – www.amnesty.fr/pays/belgique/

9. Avant 2021, les dissolutions administratives concernaient des «manifestations armées». Clément Rouillier, «Dissoudre les associations, aux racines d'une loi liberticide», *Reporterre*, 03/07/2023 – www.reporterre.net/Dissoudre-les-associations-une-loi-de-1936-de-plus-en-plus-liberticide

10. Antonio Delfini & Julien Talpin, *L'État contre les associations. Anatomie d'un tournant autoritaire*, Textuel, 2025, p. 48.

11. *Ibidem*, p. 73.

12. Bien que ce mouvement échappera à la dissolution grâce à une importante mobilisation de soutiens, le Conseil d'État refusera de reconnaître les arguments de la défense sur «la légitimité des actions de désobéissance civile» et sur «le caractère symbolique de ces actions et leur participation à un débat d'intérêt général» Delfini et Talpin, *op.cit.*, p. 83.

13. *Nous sommes les soulèvements de la terre - retransmission*, Reporterre (YouTube), 13/04/2023 – www.youtube.com/watch?v=9G8pux7Q0rs

14. Les dissolutions des deux principales associations (le CCIF et le CRI) luttant contre l'islamophobie ont également eu comme conséquence l'exil de Français-es musulman-es.

15. Antonio Delfini & Julien Talpin, *op. cit.*, p. 95.

16. *Ibidem*.

Neutralité ou fin de la conflictualité ?



Illustration : Matthieu Ossona de Mendez

PAR OLIVIER STARQUIT

Depuis sa formation, le gouvernement Arizona n'a de cesse, par les mesures qu'il entend mettre en place, de vouloir saper le pouvoir et le rôle politiques des syndicats. Notamment à travers sa mesure-phare qui supprime dans le temps les allocations de chômage. Après un tour d'horizon de cette panoplie de mesures qui visent à réduire à néant la conflictualité et parvenir ainsi à un autre modèle de société, il s'agira de montrer que des pistes alternatives existent.

Une vaste entreprise de droitisation de l'espace public est à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Celle-ci a normalisé les préceptes néolibéraux. Le seul «village gaulois» qui a un tant soit peu résisté, ce sont les syndicats. Ce qui leur ont valu d'être qualifié de «dinosaur» et leur ont placé une cible dans le dos.

ATTAQUES LÉGISLATIVES ET JURIDIQUES

L'année 2025 aura ainsi vu l'intensification des attaques de la droite et du patronat contre les syndicats. Cette volonté de saper le mouvement syndical et ses actions s'est traduite par l'annonce d'une série de mesures dans l'accord de coalition du gouvernement Arizona.

Ainsi, on relèvera la mise sous pression de la concertation sociale via des délais contraignants (obligation de rendre des avis dans des délais assez courts, voire intenable), la limitation de la protection juridique des syndicats aux manifestations avec préavis de grève, ou encore l'exclusion des syndicats du Comité de gestion de la CAPAC (Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage). Le motif invoqué étant le respect de la « neutralité » alors que nous y voyons plutôt une volonté de neutralisation du rôle politique des syndicats.

Nombreuses sont également les propositions de lois antisyndicales : imposer au syndicat une personnalité juridique¹, rendre les primes syndicales touchées par les travailleur-euses syndiqué-es impossibles ou encore obliger les grévistes à un service minimum qui annihilerait la capacité de nuisance de la grève. Si, à ce stade, cette pluie de propositions en reste à l'état d'exercice de musculature et d'attaques idéologiques, elle sert un narratif antisindical qui vise à faire bouger la fenêtre d'Overton et saper ainsi la légitimité des actions syndicales.

Toujours d'un point de vue législatif, il convient de mentionner que l'infraction d'« entrave méchante à la circulation » qui avait suscité la condamnation des grévistes au Pont de Cheratte (2015) et au Port d'Anvers (2016) est maintenue dans le Code pénal². Par ailleurs, l'interdiction judiciaire de manifester – retirée lors de la précédente législature – et qui interdirait à certains prétendus fauteurs de trouble d'être dans le périmètre d'une manifestation – a été incluse dans l'accord de coalition fédérale de 2025. Une proposition en ce sens de la N-VA a ainsi été déposée à la chambre en novembre 2025³.

Enfin, il y a aussi l'avant-projet de loi Quintin (voir pages 21). Même si ce projet qui vise à interdire des organisations jugées « radicales » ou « extrémistes » ne ciblerait pas les organisations syndicales selon les concepteurs du projet, la méfiance reste de mise.

Outre l'aspect législatif, il convient également de citer la persistance des procédures sur requêtes unilatérale pour faire interdire les piquets de grève⁴.

Notons aussi que les manifestations interprofessionnelles contre les projets du gouvernement sont de plus en plus émaillées de faits de violences policières comme pour mieux intimider les participant-es. La manif du 12 mars 2026 a ainsi été le théâtre de nombreux faits rapportés⁵.

Notons également, sur un autre plan, celui de la concertation sociale, que celle-ci est soit inexistante, soit sabotée par le ministre de l'Emploi qui refuse tout simplement les décisions prises et validées par les interlocuteurs sociaux. Ces camouflets réguliers n'ont d'ailleurs pas l'air d'émouvoir le banc patronal qui y siège au côté du banc syndical.

L'EXCLUSION DES CHÔMEURS, UNE ARME À DOUBLE DÉTENTE

Lors de la campagne électorale de 2024, le MR et les Engagés (qui se souvient du « bonus bosseur » ?) ont promis de redonner 500 euros à chaque travailleur-euses. Loin d'une augmentation généralisée, la réalisation de cette promesse a plutôt pris la forme de l'exclusion des chômeur-euses de plus de deux ans. Faisant fi au passage de nombreux cas particuliers (les aidants proches, les artistes...). L'objectif annoncé de 180.000 exclusions en 2026 sera vraisemblablement dépassé. Ces exclusions vont causer des drames humains mais, double bingo pour le gouvernement, elles vont aussi avoir des conséquences importantes pour les organisations syndicales en tant qu'organismes de paiement ainsi qu'en tant que contre-pouvoirs.

Rappelons que le paiement des allocations de chômage est assuré soit par les organisations syndicales, soit par la CAPAC (un organisme public). Le rôle dévolu aux organisations syndicales est un héritage du mouvement ouvrier puisque celui-ci a tôt fait d'organiser des caisses d'entraide contre tous les risques face à un patron omnipotent. La protection offerte ainsi aux travailleur-euses permet de les affilier, mais aussi de modifier le rapport de force face au patronat et de pousser à la hausse les salaires. Un-e travailleuse protégée est en effet moins à la merci de l'arbitraire patronal et peut dire non et aura moins peur d'être au chômage. Ainsi, hier comme aujourd'hui, s'attaquer

aux chômeur-euses et à leurs droits, c'est s'attaquer en réalité à toute les travailleur-euses.

Comme le rappelle Astrid Murango, vice-présidente de la Ligue des droits humains : « *Au fil du temps, les syndicats ont offert de plus en plus de services à leurs membres – accompagnement social, aide juridique, voire l'accès à des loisirs à travers la construction de centres de vacances par exemple. Il faudra attendre le Pacte social de 1944 pour entériner le rôle des syndicats comme acteurs clés de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, trois syndicats – la FGTB, la CSC, la CGSLB – ainsi qu'un organisme public, la CAPAC, sont agréés pour assurer le paiement des allocations.* »⁶.

Or, une idée tente de se frayer une place dans les discours politiques de la droite actuellement : retirer l'agrément aux syndicats pour verser les allocations de chômage en ne le confiant plus qu'à la CAPAC. Un véritable contresens économique puisque, comme le rapporte la RTBF, la gestion des cas de chômage par les syndicats est beaucoup moins coûteuse que celle de la caisse publique : « *Chaque cas géré par la Capac représente un surplus de 84 % pour l'État.* »⁷. Il s'agit donc d'une proposition purement idéologique au nom d'une prétendue neutralité, heureusement pour le moment au stade de la gesticulation politique.

CONSÉQUENCES POUR LES SYNDICATS

En revanche, la limitation dans le temps du bénéfice des allocations de chômage qui est, elle, effective va induire un ressac au sein des services chargés du paiement de ces allocations avec des restructurations en pagaille.

Dans le cadre de cette réforme du chômage, certain-es de ces exclu-es, trop éloigné-es du monde du travail, ne retrouveront pas le chemin de l'emploi. Il est fort probable qu'iels ne renouvelleront pas leurs cotisations syndicales non plus. Ce qui ne sera pas sans conséquences au sein des syndicats et sur les services que ceux-ci organisent.

Qui, à l'avenir, accompagnera celles et ceux qui, à la suite de leur exclusion, se désaffilieront des syndicats ?

« S'attaquer aux chômeur·euses et à leurs droits, c'est s'attaquer en réalité à tous les travailleur·euses. »

Ces attaques politiques des droites contre le fonctionnement du syndicat, contre son rôle pour les travailleur·euses actifs et inactifs, contre le rôle construit sous l'État social depuis le début du 20^e siècle, soumettent les organisations syndicales au défi suivant : comment garder le lien avec les exclu·es, et continuer de les défendre et de les organiser ?

Avec la réforme du chômage, le gouvernement fait donc coup double. D'une part, il parvient à imposer une vision de la société purement économique et individualiste qui culpabilise les accidenté·es de la vie. D'autre part, il fragilise celles et ceux qui les défendent. Un véritable attentat contre la solidarité et le modèle social belge.

LA CONTRE-ATTAQUE DE LA FORTERESSE ASSIÉGÉE

Face à l'érosion de l'État de droit, il est plus que jamais crucial de résister, d'exercer nos droits fondamentaux, de rappeler leur importance et de les mobiliser notamment dans le cadre d'actions judiciaires, malgré un succès contrasté.

Le syndicalisme doit se profiler comme acteur de transformation sociale en continuant de s'ouvrir aux problématiques portées par les mouvements associatifs revendicatifs et divers en les intégrant dans l'argumentaire syndical. Mais aussi à travers des alliances sur le terrain des luttes. Il s'agit également d'organiser la contestation via un front commun élargi à la société civile permettant d'agréger les luttes.

Cela devra passer par la (re)politisation des délégué·es et des affilié·es sur les lieux de travail pour renforcer le pouvoir

de négociation et diffuser des valeurs progressistes dans la société. Là où la précarité de l'emploi et l'insatisfaction au travail peuvent être analysées comme des facteurs déterminants du vote « contestataire », il s'agira de dépasser les intérêts individuels et corporatistes au profit d'une action collective convergente pour l'amélioration des conditions d'emploi et de travail de toutes les travailleur·euses. Cette re-politisation vise à bâtir une hégémonie alternative, articulée autour d'un projet de société cohérent et ancré dans une perspective de classe.

ROUVRIRE LES IMAGINAIRES

Cette stratégie implique que le syndicat doit réapprendre à rêver et à faire rêver. Certes, il faut continuer le travail technique et ferrailleur pour défendre les droits conquis, mais il faut simultanément faire vivre un projet de transformation profonde de la société. Une vision alternative de celle-ci apte à changer le sens de la porte-fenêtre d'Overton. Rappelons que la Sécurité sociale, les services publics, les mutuelles ou les coopératives sont le

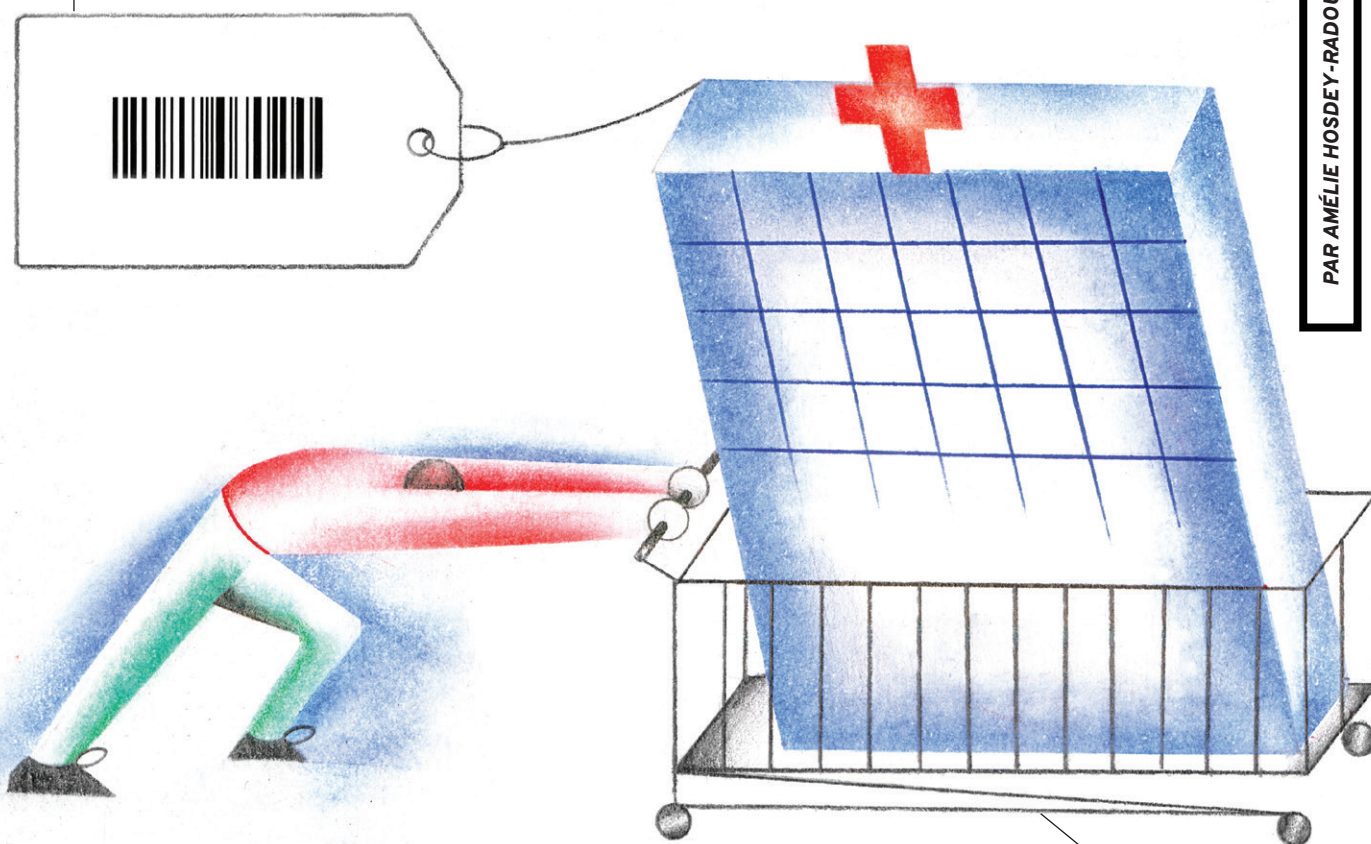
fruit de luttes et d'utopies concrètes. Si la défense des droits conquis pousse à jouer sur le terrain de l'adversaire, ces cadres limitent fortement ce qu'il est possible de dire et d'imaginer. Il faut donc rouvrir des horizons, quitte à paraître « irréalistes » dans un premier temps. Le match doit se jouer de l'autre côté du terrain : le nôtre.

Il s'agit non seulement de protéger ce qui existe, mais aussi de rouvrir l'imaginaire de ce qui pourrait exister. Il s'agit également, pour les syndicats, d'adapter sa manière de travailler, son offre et les résultats de son fonctionnement pour les travailleur·euses. S'adapter aux nouvelles évolutions et réalités économiques, à un marché du travail en mutation, aux évolutions des statuts des travailleur·euses, aux évolutions numériques. S'adapter aux jeunes travailleurs qui ont d'autres priorités. S'adapter à de nouveaux publics. Réfléchir quels services numériques et physiques proposer. Réfléchir aussi au répertoire d'action. Un fonctionnement mécanique et répétitif pourrait épuiser les militant·es sans faire mal aux adversaires ciblés. Comment éviter la lassitude mobilisatrice ? Comment mener la bataille culturelle ? Un véritable chantier se profile à l'horizon.

1. Les syndicats sont des associations de fait et n'ont pas de personnalité juridique. L'octroi de la personnalité juridique permettrait aux adversaires des syndicats d'avoir une vision claire sur les fonds dont les syndicats disposent, et donc par exemple, de savoir combien de temps une grève pourrait durer.
2. « Droit de grève et blocage des routes : 16 syndicalistes de la FGTB déboutés par la Cour européenne des droits de l'homme », RTBF Actus, 16/01/2025 - www.rtbef.be/article/droit-de-greve-et-blocage-des-routes-la-figtb-deboutee-par-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-11490414
3. Voir le texte de loi DOC 56 1203/001 : www.lachambre.be/FLWB/PDF/56/1203/56K1203001.pdf
4. Voir par exemple Jean-François Neven « La grève menacée par le droit » *Agir par la culture*, N°72, automne 2023 - www.agirparlaculture.be/la-greve-menacee-par-le-droit
5. Sylvia Falcinelli avec Juliette Pitisci et Marie-Anne Brilot, « Violences policières : "Reconnaître le problème, pour restaurer la confiance de toute une partie du public envers la police" », RTBF Actus, 15/03/2026 - www.rtbef.be/article/violences-policiers-reconnaître-le-problème-pour-restaurer-la-confiance-de-toute-une-partie-du-public-envers-la-police-11694608
6. Astrid Murango, « Pertes de droits, pertes de voix ? L'impact des exclusions sur les organisations syndicales », *La chronique de la ligue des droits humains*, n°211, Avril-mai-juin 2025 - www.liguedh.be/wp-content/uploads/2025/06/Chronique-211-1.pdf
7. Guillaume Woelfle, « Les syndicats s'enrichissent-ils grâce à la gestion et le paiement des allocations de chômage ? », RTBF Actus, 01/03/2023 - www.rtbef.be/article/les-syndicats-s-enrichissent-ils-grâce-a-la-gestion-et-le-paiement-des-allocations-de-chomage-11157279

Quand la neutralité masque le marché : le rôle politique des mutualités

PAR AMÉLIE HOSDEY-RADOUX*



Nées des luttes ouvrières du 19^e siècle, les mutualités ont créé la Sécurité sociale et joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de la cogestion de l'assurance maladie-invalidité en Belgique. Comment les mutualités se sont-elles imposées dans l'histoire ? Quel rôle politique jouent-elles et pourquoi est-il contesté par certains partis politiques à droite de l'échiquier politique ? Que révèlent les critiques sur les mutualités et qu'est-ce que cela dit de l'évolution de notre modèle social et démocratique ?

Cet article propose d'analyser ces éléments et d'interroger l'appel à une forme de « neutralité » des mutualités. Car derrière ce discours se cache une remise en cause plus profonde du rôle des corps intermédiaires et de leur capacité à agir comme contre-pouvoirs.

*Directrice du Pôle Études et Politiques de Santé de Solidarité.

DE LA LUTTE OUVRIÈRE À LA CONCERTATION SOCIALE

Parce qu'il est important pour comprendre les mécanismes à l'œuvre d'ancrer certains fondamentaux dans leur histoire, un bref retour sur la naissance des mutualités s'impose. Au 19^e siècle, dans un contexte marqué par des conditions de travail extrêmement éprouvantes, des ouvrier·ères créent les premières caisses de secours mutuel pour se protéger contre différents risques liés au travail (maladie, perte de revenus, etc.). Fin du 19^e siècle, l'État commence progressivement à soutenir financièrement ce mécanisme de solidarité, tout en laissant chacune libre d'y cotiser ou non. On parle alors de liberté subsidiée.

Il faudra attendre 1944 pour que la Sécurité sociale devienne obligatoire pour l'ensemble de la population et que notre «Pacte social»¹, négocié pendant la guerre sous la pression populaire, instaure notre Sécurité sociale². Les missions d'intérêt général des mutualités ainsi que leur rôle d'opérateur historique sont alors entièrement reconnus par l'État qui leur confie la cogestion de l'assurance maladie-invalidité³.

En 1963, un évènement va marquer un tournant majeur pour les mutualités. Une loi vise à réformer l'assurance maladie-invalidité (Loi Leburton). Pour la première fois, les prestataires de soins et les mutualités négocient ensemble le montant des honoraires ainsi que le niveau de remboursement des prestations médicales par l'assurance obligatoire. Cette réforme va susciter la grogne du corps médical, qui va entamer une grève de 18 jours. Cette grève se conclura par un compromis et la signature d'un accord historique (accord de la Saint-Jean) instituant la médecine conventionnée et la concertation entre les prestataires de soins et les mutualités que nous connaissons encore aujourd'hui⁴.

Parfois méconnue, l'histoire des mutualités montre pourtant que ce sont elles qui sont à l'origine de notre Pacte social. Il apparaît donc clairement que fragiliser les mutualités revient à fragiliser notre Sécurité sociale et notre Pacte social.

«Fragiliser les mutualités revient à fragiliser notre Sécurité sociale et notre Pacte social.»

LA MISE EN CAUSE PROGRESSIVE DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Depuis les années 1970, à la suite du choc pétrolier de 1973⁵, les courants politiques néolibéraux ont progressivement gagné du terrain. Notre système de protection sociale fait depuis l'objet de critiques débouchant dans les années 1990 à l'émergence des politiques d'activation sociale et dans les années 2000 à celle de la réduction des moyens publics consacrés à la Sécurité sociale.

La stratégie néolibérale à l'œuvre depuis plus de 50 ans consiste à remettre systématiquement en question nos conquêtes sociales pour servir une vision de société que notre Pacte social gêne. D'abord en s'attaquant aux corps intermédiaires⁶ (dont font partie les mutualités et les syndicats) et en organisant leur inefficacité par un sous-financement afin de réduire leur capacité d'opposition. Ensuite, en affaiblissant les espaces de concertation et le rôle que jouent les corps intermédiaires dans la gestion de la Sécurité sociale. Et pour finir, en délégitimant leur rôle de contre-pouvoir.

L'objectif derrière cette stratégie est clair : introduire progressivement des logiques de marché, de concurrence, de financement à la performance pour augmenter la place des organismes privés. Il faut avoir conscience que la restriction des dispositifs de protection sociale ne fait pas disparaître les besoins, elle les transfère simplement vers des dispositifs privés dont l'unique objectif est le profit. À titre d'illustration, dans le domaine de la santé, certains courants politiques organisent le démantèlement des mutualités pour favoriser la marchandisation des soins (liberté tarifaire des prestataires de soins, assurances maladie privées, etc.) transformant progressivement les patient·es en consommateur·ices ou client·es.

LA DÉMOCRATIE A BESOIN DE CORPS INTERMÉDIAIRES

Les mutualités occupent un rôle central dans la cogestion de l'assurance maladie-invalidité. La cogestion implique que les décisions ne relèvent pas uniquement de l'État, mais bien des partenaires sociaux (mutualités, syndicats, représentants du corps médical). Ce mécanisme garantit la représentation des différents intérêts en présence et favorise le dialogue ainsi que le compromis.

Ce système de «concertation sociale» constitue un gage démocratique et agit comme un véritable rempart collectif protégeant notre patrimoine social. Il assure une régulation collective du système de soins de santé, permet de fixer les tarifs des prestations médicales, de négocier des conventions avec le corps médical et d'encadrer les remboursements de l'assurance obligatoire, limitant ainsi les logiques de marché.

Fragiliser les mutualités (cogestionnaires historiques de notre système de protection sociale) peut dès lors être perçu comme une tentative d'ébranler ce rempart institutionnel. Les mutualités constituent en effet une barrière contre un système de santé vertical déconnecté du terrain, inégalitaire et orienté vers le profit.

MUTUALITÉS, PILARISATION ET DÉMOCRATIE SOCIALE

Actuellement, certains courants politiques attaquent les mutualités sur deux volets. Premièrement, leur rôle politique. Deuxièmement, leur organisation par pilier.

La Sécurité sociale s'est construite avec des corps intermédiaires pilarisés et non en opposition à eux. C'est bien l'État qui leur a confié certaines missions d'intérêt général ainsi que la cogestion de l'assurance maladie-invalidité.

Au-delà du remboursement des soins de santé et de la cogestion de l'assurance maladie-invalidité, les mutualités, parce qu'elles sont connectées au terrain et connaissent la réalité vécue par leurs affilié-es, ont également pour mission d'interpeller les pouvoirs publics (notamment sur le manque de transparence des honoraires des médecin-es, mais également sur le prix des médicaments, sur les déterminants non médicaux de la santé, etc.).

Leur rôle est de transformer des problèmes individuels en enjeux politiques collectifs. Elles interrogent les décisions politiques lorsqu'elles ne vont pas dans la bonne direction et facilitent la négociation et le compromis. En ce sens, leur rôle politique est majeur.

Quant au pilanisme⁷, il est essentiel de comprendre que la Belgique s'est structurée historiquement autour de piliers philosophiques et idéologiques (socialiste, chrétien, libéral). C'est pour cette raison que les corps intermédiaires se sont constitués par piliers.

La pilanisation des corps intermédiaires est donc une construction naturelle plus qu'une anomalie. Les défenseurs de la pilanisation mettront en évidence le fait que cette structure permet l'expression de la démocratie et de la pluralité des points de vue dans les instances qui nous gouvernent.

Ils diront également que la remise en cause des piliers déplace le pouvoir à un endroit où les acteurs sociaux et collectifs sont réduits, où les décisions sont

davantage centralisées vers des acteurs technocrates et économiques et où les choix posés sont dictés par des logiques de marché⁸.

En ce sens, viser « la neutralité politique » des corps intermédiaires est une idéologie à part entière qui masque en réalité une volonté de les *neutraliser*. Chercher à « rendre neutres » les mutualités, c'est en effet les empêcher de porter le débat et la critique dans l'espace public. Et de pointer les effets concrets des politiques menées par le gouvernement sur la santé de la population comme le renoncement aux soins, les inégalités d'accès à la santé et la marchandisation du système.

Maintenir les piliers, c'est non seulement conserver un héritage historique, mais également une manière de vivre ensemble. La pilanisation des mutualités offre la possibilité de représenter la diversité des aspirations au sein de la société (chaque citoyen-ne peut choisir sa mutualité en fonction de ses valeurs), d'assurer une représentation démocratique des affilié-es et de jouer leur rôle d'acteurs politiques et sociaux dans les instances de gestion de l'assurance maladie-invalidité.

LES MUTUALITÉS, UNE FORCE POLITIQUE À PRÉSERVER ET RENFORCER

Face aux attaques dont les mutualités font l'objet, il n'est pas question de plier. Si elles sont attaquées, c'est qu'elles sont craintes. Elles doivent dès lors poursuivre leur rôle politique de contre-pouvoir et continuer à traduire les intérêts collectifs dans les instances.

Dans une société où les inégalités ne font que se creuser, elles doivent continuer à dénoncer, contester et faire reculer les gouvernements qui voudraient diminuer les droits des citoyen-nes et mettre en péril notre Sécurité sociale.

Les corps intermédiaires ne sont pas une couche inutile et coûteuse : ils sont le fondement de notre démocratie. Ils améliorent la qualité des politiques de santé, protègent la solidarité et apportent leur expertise de terrain.

Les mutualités jouent un rôle « politique » au sens le plus noble du terme. Elles participent à l'exercice du pouvoir et ont un rôle essentiel pour préserver notre système social et démocratique. Elles sont un des fondements de l'État social, le cœur d'un modèle qui place l'être humain avant tout. Elles soutiennent les affilié-es dans leurs trajectoires de vie dans les moments les plus vulnérables comme la maladie, la perte d'autonomie, la précarité. Elles incarnent la redistribution et l'équité, en garantissant à chacun-e, quels que soient ses moyens, un accès aux soins et à la dignité.

Pour asseoir leur crédibilité, les mutualités doivent néanmoins continuer à investir le terrain et renforcer les liens de proximité avec la population. À travers des alliances stratégiques (et en étroite collaboration avec les syndicats, le tissu associatif et les forces politiques progressistes), elles doivent porter un plaidoyer fort et mobilisateur afin de poursuivre leur rôle de force politique. De manière à défendre sans compromis la Sécurité sociale.

Soyons claires, les mutualités sont bien plus que des organismes de remboursement. Elles protègent notre système social contre la marchandisation et s'assurent que les aspirations et besoins de la population soient entendus. S'attaquer aux mutualités, à leur rôle politique ou à leur pluralisme ne va en aucun cas moderniser l'État social, mais, au contraire, l'affaiblir au profit des intérêts individuels et du marché.

1. Le Pacte social conclu en 1944 est un accord historique qui pose les bases de notre modèle social. Il comprend trois éléments fondamentaux : la Sécurité sociale obligatoire, des services publics forts ainsi que la concertation sociale et le droit du travail.
2. Voir Vanessa Amboldi, « Des origines du Pacte social de 1944 à la Sécurité sociale d'aujourd'hui », CEPAG, Août 2024. www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_aout_2024_-_secu.pdf
3. Voir « Les mutualités en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1964/33, n°258, 1964. p.1-15 - www.shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1964-33-page-1
4. Voir Thierry Poucet, « Chronique d'une grève », *Revue Politique*, 2021 - www.revuepolitique.be/chronique-dune-greve
5. Le choc pétrolier de 1973 a entraîné une crise économique au niveau mondial (inflation et ralentissement de la croissance).

6. Les corps intermédiaires sont des organisations représentatives de la société civile qui se sont vues confier des missions d'intérêt général (tels que l'assurance obligatoire ou les allocations de chômage), et qui, à partir de ces missions, jouent un rôle d'interlocuteurs sociaux (notamment dans la gestion de la Sécurité sociale).
7. Voir Jean Faniel, Corinne Gobin & David Paternotte, « Les mouvements sociaux en Belgique, entre pilanisation et dépilanisation », *Les @n@lyses du CRISP* en ligne, 6 décembre 2017 - www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2017-12-06_ACL-Faniel_J_Gobin_C_Paternotte_D-2017-Beep-Les_mouvements_sociaux_en_Belgique_entre_pilanisation_et_depilarisation.pdf
8. Voir Lynn Bruyère, Anne-Sophie Crosetti, Jean Faniel & Caroline Sägesser (Dir.), « Piliers, dépilanisation et clivage philosophique en Belgique », CRISP, 2019.

La culture attaquée

Depuis la prise de pouvoir des droites à différents niveaux de gouvernement, les attaques contre le secteur culturel se sont multipliées. Non seulement par des mesures d'austérité mais aussi par des remises en cause du rôle social et politique de la Culture. Le secteur s'est d'ailleurs mobilisé à plusieurs reprises lors des appels à grève du front syndical de ces derniers mois. Nous avons rencontré Fabrice Murgia, metteur en scène et directeur du futur Théâtre des Variétés et Élodie Glibert, directrice du Centre Théâtre Action (CTA). Ils réagissent à ces attaques.



Fabrice Murgia : « Le détricotage de tout un projet à visée émancipatrice »

Qu'est-ce qui se joue actuellement pour le secteur culturel ?

On est habitué à ce que la culture soit menacée. Il y a donc une attitude d'autodéfense par rapport à des pressions venues de gouvernements avec des politiques toujours plus à droite. Et forcément de moins en moins soucieuses du soin et du vivre ensemble, au profit d'une forme de culture qui irait dans le sens du profit. On ne fait que vivre le détricotage de tout un projet à visée émancipatrice concernant la culture comme la création des centres culturels et le financement de l'éducation permanente. Heureusement, face à cela, on a de longue date dans notre secteur une culture du militantisme qui nous permet une mobilisation rapide.

Mais aujourd'hui, les choses sont plus inquiétantes. Il ne s'agit en effet plus, pour le gouvernement, de simplement couper dans les budgets par mesure d'austérité, mais de les couper en raison de suspicion quant à l'utilité ou le sens même de la culture. On peut ainsi par exemple s'alarmer de déclarations de George-Louis Bouchez relatives à la suppression du ministère de la Culture. Ou encore de cette idée « qu'avec une caméra Go Pro, on peut faire *Rosetta* ». Parce qu'elles relèvent d'un certain populisme et émanent d'un parti au pouvoir qui était, à notre connaissance, un parti jusqu'ici respectable, sérieux, humaniste, libéral au sens premier du terme.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE BERTHIER

On a aujourd'hui un individu, George-Louis Bouchez, qui peut tirer à boulets rouges sur des valeurs qui ont du mal à percoler au sein de la population, des valeurs d'éducation permanente qui n'a d'ailleurs jamais aussi bien porté son nom qu'aujourd'hui. C'est-à-dire des valeurs qui nous indiquent qu'il faut une vision, un projet de société qui dépasse les clivages électoraux, c'est ce qu'on fait avec profit depuis 80 ans dans ce pays. Il faut noter que ces attaques, qui relèvent d'une logique très trumpienne, ne concernent pas seulement les artistes, mais aussi la presse, l'université, le monde scientifique...

Et, alors même que le secteur culturel est mis au défi des plateformes type Netflix, George-Louis Bouchez en vient à se demander pourquoi les artistes belges ne font pas une série comme *Game of Thrones*... C'est-à-dire qu'il veut faire percoler l'idée au sein de la population qu'on aurait un intérêt de faire ça, alors que ce n'est pas du tout le projet de politique culturelle en Belgique. Et quand Bouchez prend les États-Unis comme un modèle où la culture « marche très bien sans ministère », ça indique en creux le type de culture qu'il souhaite. Car le problème dans sa déclaration, ce n'est pas « sans ministère », c'est de dire que la culture « marche très bien aux États-Unis ». S'il souhaite ce type de culture commerciale, il a raison. Mais est-ce qu'on la veut, nous ?

On en arrive en effet à un point où il faut défendre des choses qu'on pensait très basiques et acquises, comme l'idée que pour assurer la diversité culturelle, il faut des subventions publiques pour certaines créations qui ne pourraient pas exister dans le marché. En soumettant la culture à l'ordre économique, qu'est-ce qu'on risque de perdre ?

Regardez aux États-Unis, ça ne fonctionne qu'avec des entreprises, des mécènes et des levées de fonds. C'est le modèle de Bouchez. Or, nous sommes en Belgique où culturellement, on n'a pas l'habitude de donner du fric pour financer des projets collectifs privés. La question économique de la culture, ou en tout cas de faire commerce avec la culture, de construire une industrie culturelle est importante, mais il faut conserver la possibilité de pouvoir raconter des histoires qui font société. C'est un projet impossible que celui de vouloir rendre la culture seulement commerciale, ça ne marcherait tout simplement pas.

Il faut donc par exemple qu'on oblige les plateformes à travailler avec une forme de souveraineté artistique dans notre pays. C'est-à-dire à produire des films, non seulement d'engager des acteur·ices belges francophones, mais aussi donner la possibilité de raconter les histoires que nos artistes ont besoin de raconter ici. Il faut que l'économie, en tout cas que l'industrie culturelle, corresponde au moins un minimum aux enjeux de l'éducation permanente. Parce que sinon on va avoir, et c'est ce qu'on voit d'ailleurs avec la différence entre l'événementiel et le théâtre, un gap entre le divertissement et l'éducation

permanente. On va considérer qu'il y a d'une part une culture qui est là pour se détendre, et une autre qui est une corvée d'alimentation de la culture générale. Alors qu'en fait l'intérêt de la culture c'est justement de cultiver, d'apprendre, de partager, d'être dans un endroit où l'on se retrouve ensemble comme au théâtre. De se divertir tout en s'émancipant.

Cette question de la possibilité de raconter les histoires qu'on veut transparait aussi dans la déclaration de Bouchez selon laquelle il pourrait faire le film *Rosetta* avec une caméra GoPro. Ce n'est pas tant une violence envers les artistes. Parce qu'on sait bien qu'on ne fait pas une œuvre comme *Rosetta* avec une GoPro et qu'il en serait bien incapable. La violence se situe plutôt par rapport à ce que représente *Rosetta*. Car le choix de cibler ce film n'est pas anodin : *Rosetta* est un film réaliste parlant d'une femme précaire qui mène une véritable bataille pour s'insérer professionnellement, refusant toute charité et pitié, et qui finit par se faire péter dans sa caravane avec une bombonne de gaz... Il s'attaque donc en réalité aux propos du film. C'est donc violent par rapport à la question du film social qui permet de donner à voir, sentir la vie des autres et de catégories sociales dominées. Des histoires qu'il souhaite évacuer du paysage.

Comment résister ?

Je crois que pour nous, il ne s'agit pas tant de se mobiliser pour le secteur culturel, que de sauver plus globalement des valeurs d'éducation permanente. Et c'est vraiment avec une convergence des luttes reliant tous les corps actuellement attaqués (syndicats, mutuelles, l'associatif, le monde culturel, le monde scientifique, la presse, les universités...) qu'on pourra y arriver. Il faut militer sur la préservation de nos bastions, de nos endroits d'expression et s'appropriier les outils de communication.

Il faut également se rappeler que ce moment finira par s'arrêter. Bouchez ne peut pas continuer comme ça pendant dix ans. Ses déclarations absurdes finiront par tomber aux oubliettes. Il faut donc tenir bon pour le moment et se dire qu'on ne pourra pas descendre plus bas que ça dans le mépris. Ne pas « nourrir le troll » comme on dit sur internet et laisser mourir ses déclarations incendiaires.

Aux artistes, je dirai qu'il faut être militante dans sa pratique. Travailler avec d'autres secteurs. Travailler avec des non-professionnel·les. Intervenir dans nos bastions comme les écoles qu'il faut alimenter. Raconter les histoires qu'on veut et ne pas se sentir jugé·e. Et se rappeler qu'on est important·e.



Élodie Glibert : « On nous dit que la culture est inutile »

Qu'est-ce qui se joue actuellement pour le secteur culturel ?

Les coupes budgétaires touchent tous les secteurs. Au niveau du secteur de la Création artistique, pour lequel le Théâtre-Action est reconnu, nos subventions ne seront pas indexées à partir de cette année 2026. Ce qui réduit les budgets qui nous permettent de mener à bien nos actions. Mais le CTA travaille également en partenariat avec de nombreuses structures culturelles pour valoriser les compagnies de Théâtre-Action comme les centres culturels ou des associations d'éducation permanente. Or, ceux-ci sont également touchés, par des moratoires sur les contrats-programmes. Leurs budgets sont gelés.

Par ailleurs, on coupe les subventions et on annonce la fin des contrats APE [*Aides à la Promotion de l'Emploi, dispositif wallon d'aides publiques pour soutenir l'emploi dans le secteur non marchand. NDLR*] ou en tous cas une réforme qui en réduit fortement l'étendue.

En outre, il faut savoir que les compagnies de Théâtre-Action travaillent essentiellement avec des personnes qui sont socialement et culturellement éloignées de la société, un public dit « fragilisé ». Nous sommes donc amenés à collaborer fréquemment avec les CPAS. Or, en raison de la réforme du chômage et donc de la nécessité pour les CPAS d'accueillir un fort afflux d'exclus du chômage, ces collaborations sur des projets culturels et sociaux risquent bien d'être remises en question.

Toutes ces coupes sombres dans le milieu culturel entraînent chaque institution à se replier sur elle-même. La politique actuelle terrorise et dans cette période d'incertitudes, on est tous en train de s'assurer de la viabilité de sa propre structure et on a du mal à réfléchir collectivement. En même temps, il y a quand même un fort mouvement de protestation collective s'exprimant dans la rue. Parce qu'on veut défendre nos structures pour pouvoir avoir un impact sur le public, pour pouvoir continuer à donner un accès à la culture à tous et toutes.

Outre les mesures d'austérité, est-ce qu'il y a aussi un manque de reconnaissance politique de la valeur du travail artistique et culturel mené ?

Depuis ce nouveau gouvernement, c'est affirmé très frontalement, mais c'est une tendance provenant de la droite depuis de nombreuses années. Cela s'est sans doute renforcé pendant le Covid, puisque la culture était alors jugée comme « non essentielle ». Je sens actuellement un réel mépris lorsqu'on nous dit que la culture est inutile. On fait fi du fait qu'elle fait société en même temps qu'elle participe à l'économie du pays, de son impact et de ses audiences. On la dénigre en affirmant sans cesse une scission entre le monde économique et industriel avec le monde « poétique » et

artistique. Alors qu'évidemment, les artistes questionnent aussi le monde économique et industriel et viennent avec des points de vue qui complètent un regard purement scientifique.

George-Louis Bouchez a affirmé qu'on pouvait se passer de ministère de la Culture, c'est-à-dire qu'on pourrait se passer d'une politique culturelle et du financement public de la culture pour confier celui-ci au marché. Ça impliquerait quoi ?

Ça ne fonctionnerait pas. La Culture n'est pas dans un marché économique, n'est pas dans des logiques d'offre et de demande, elle ne réalise pas de bénéfices. La confier au seul marché, c'est réduire fortement la liberté d'expression et de création artistique. Car toutes les instances, personnes ou entreprises, qui la financeraient auraient leur mot à dire sur la création. La culture serait très instrumentalisée puisqu'elles pourraient dicter ce qu'il faut mettre en avant ou ce qu'il faut effacer. La diversité en prendrait aussi un coup puisque tout ce qui ne sera pas rentable passerait à l'as.

Face aux différentes menaces qu'on a évoquées, qu'est-ce qu'on peut faire pour réaffirmer une certaine vision de la culture, dégagée du marché, émancipatrice, porteuse de confrontations d'idées ?

Il y a de nombreuses fédérations au niveau des différents secteurs artistiques. Il y a des collectifs aussi qui se mettent en place. Une voix qui défend est portée. Il faut continuer ce mouvement dans une approche collective. Qu'entre le théâtre, musique, éducation permanente ou autre, on soit tous dans la même bataille et qu'on n'essaye surtout pas de grappiller pour son seul sous-secteur.

Il y a eu des manifestations à Bruxelles au niveau du secteur artistique – et il y avait du monde. Est-ce que ça les fait trembler ? Je ne sais pas du tout. Et en même temps, il ne faut pas abandonner. À titre personnel, j'aurais envie qu'on soit un peu plus réactif, moins dans les clous de la manifestation et réfléchir à un système où on prendrait le temps de nous écouter. L'idéal, ce serait d'arriver à montrer ce que représente réellement le monde culturel, fermer tous les lieux culturels du pays par exemple, et que tout le monde soit dans la rue.

Quel conseil donneriez-vous aux troupes, collectifs, artistes, institutions qui font face à ces discours qui viennent remettre en cause le rôle social et politique de la culture ?

Ne transformez surtout pas les discours que vous avez envie de porter sur la place publique. Faites tout ce qui est possible pour y arriver. Ne faites pas profil bas, au contraire : on doit être encore plus militante et œuvrer à donner la parole à chacun·e.

Vooruit est-il encore de gauche ?

Depuis 2019 et sous l'impulsion de Conner Rousseau, le sp.a, devenu Vooruit, s'est fortement recentré sur une ligne valorisant le mérite et l'ambition individuelle plutôt que l'appartenance de classe et les luttes sociales. Une stratégie de lissage qui interroge : Vooruit est-il encore de gauche... Éléments de réponses avec *Serge Govaert, spécialiste des partis politiques en Flandre.*

Vooruit peut-il encore être considéré aujourd'hui comme un parti de gauche ?

Tout dépend de ce qu'on entend par « parti de gauche »... Si on se réfère à la façon dont le parti lui-même se présente, Vooruit met surtout l'accent sur une solidarité présentée comme un processus donnant-donnant, où celui qui fait sa part reçoit sa part. Il est aussi question, en première instance, de pouvoir d'achat et d'accès aux soins de santé.

Mais il me semble qu'un parti de gauche devrait davantage se fonder sur une aspiration à l'égalité – un terme qu'on ne retrouve, dans le programme de Vooruit, que sous la forme méritocratique d'« égalité des chances ». L'abandon dans le nom du parti de toute référence au socialisme est également significatif. Une évolution qui avait commencé avant Rousseau. Ainsi, dès 2013, le (sp.a) remplace son texte fondateur, la Charte de Quaregnon *[adoptée par le Parti ouvrier belge en 1894, celle-ci prône l'abolition du capitalisme et la lutte des classes pour instaurer une société égalitaire. NDLR]*, par une déclaration de principes spécifique, intitulée « Het Vlaanderen van morgen » *[la « Flandre de demain »]. Beaucoup plus réformiste, elle prône une solidarité « moderne », la liberté individuelle et « l'égalité des chances » dans une économie de marché régulée. NDLR]*.

Ajoutons que depuis 2022, ni la FGVB flamande ni Solidaris ne siègent plus, statutairement, au Bureau du parti. Le lien structurel avec les composantes de gauche de la société civile est donc rompu.

Vers où va Vooruit ? Quelles sont ses valeurs ? Quel est son ancrage social ?

Manifestement, sous l'impulsion de Conner Rousseau, Vooruit a renoncé à défendre explicitement les intérêts des classes populaires. Dès lors, il tend à devenir un parti attrape-tout

dont l'ancrage social s'est d'ailleurs largement délité. Rousseau est assez explicite sur ce point : pour lui, le clivage politique ne se situe plus entre la gauche et la droite, mais entre les « constructifs » et les « destructifs ». C'est, en somme, la vieille opposition entre pragmatiques et radicaux. En l'occurrence, Vooruit se range sous sa présidence parmi les « constructifs » et situent les « destructifs » à l'extrême droite et à l'extrême gauche.

Est-ce que l'on peut encore dire que le PS est le « parti frère » de Vooruit ? Qu'est-ce qui les sépare ou les relie d'un point de vue idéologique et doctrinal ?

Les deux partis sont encore des « partis frères » au sens où tous deux font partie du même groupe au Parlement européen et du même parti européen, le PSE. Mais Vooruit ne fait en revanche plus partie de l'Internationale socialiste alors que le PS y siège encore.

Au niveau programmatique, tous deux sont des défenseurs de la Sécurité sociale et des acquis sociaux en général. Dans leurs programmes respectifs, on peut relever beaucoup de points semblables. Par exemple : la taxation des grosses fortunes, l'accessibilité, la gratuité des soins de santé, le maintien de l'indexation. Sur ces points et sur d'autres (en matière de logement, de coût de l'énergie ou de sécurité), les deux partis sont d'accord sur un certain nombre de mesures à prendre. Ce qui les différencie surtout, me semble-t-il, c'est l'accent qui est mis (ou pas) sur tel ou tel point de ce programme global. Chez Vooruit, il est par exemple surtout question de pouvoir d'achat, de soins de santé et d'égalité des chances. Au PS, on met plutôt en avant la solidarité, la justice et la défense des services publics.

Comment syndicat et mutualité jugent-ils la participation de Vooruit à l'Arizona ?

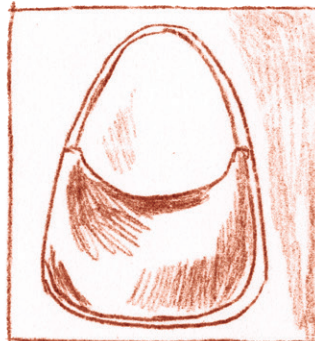
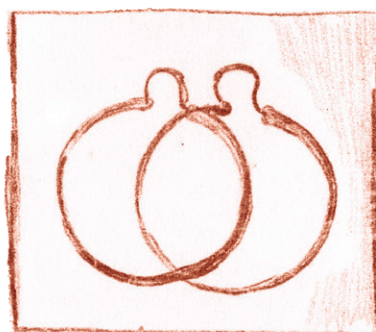
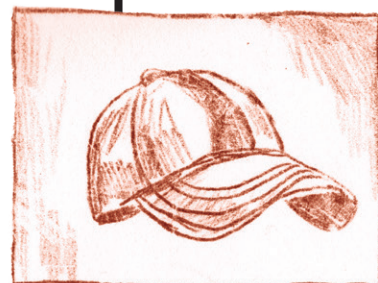
Le secrétaire général de la ABVV/FGTB Bert Engelaar a refusé que le syndicat cautionne la participation de Vooruit au gouvernement. Il a même dénoncé « *un gouvernement de casse sociale* ». Paul Callewaert, le président de la Mutualité socialiste flamande, se montre moins critique. N'oublions pas que le ministre de la Santé est Frank Vandenbroucke, issu de Vooruit. Par exemple sur la question des malades de longue durée, il soutient pour l'essentiel la politique gouvernementale qui pousse les travailleur-euses en congé de maladie depuis un an à reprendre leur activité.

PROPOS RECUEILLIS PAR SABINE BEAUCAMP

Retrouvez cet entretien dans une version étendue sur www.agirparlaculture.be

La *clean girl*: beauté blanche, pure et politique

PAR ANGELY BALLESTEROS & MARIE CHARUE



Avec l'explosion des réseaux sociaux, nous sommes envahi-es par des contenus nous invitant à suivre des tendances comme autant de modèles normatifs : politique, décoration, nourriture, people et, bien évidemment, la mode et la beauté, particulièrement pour les femmes. Tout comme les boutiques, forcées de suivre une certaine cadence, les réseaux sociaux tels que TikTok ou Instagram deviennent la vitrine des tendances à suivre. « Clean girl », « messy girl »... Des incitations qui semblent innocentes au premier abord mais regorgent de biais sexistes et coloniaux. De quoi nous conforter dans la conviction que la beauté est politique !

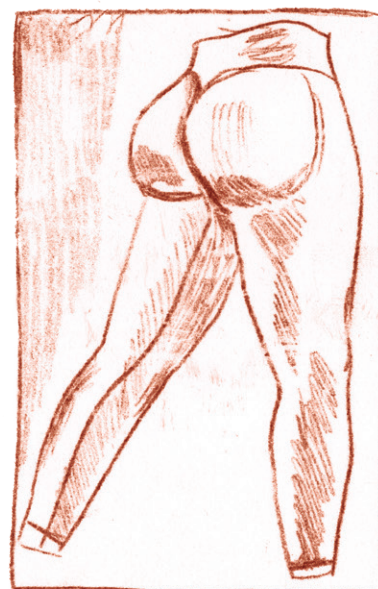


Illustration : VM

TUTORIEL DE LA CLEAN GIRL

Vous êtes une femme et vous voulez avoir une apparence « propre » ? Voici la recette. Tout d'abord, réveillez-vous à 5 h du matin : pas de temps à perdre si vous voulez être la meilleure version de vous-même ! Prenez votre journal en main, écrivez vos motivations de la journée. Passez sous la douche, lavez-vous les dents, aspergez-vous le visage d'eau froide, appliquez un sérum, hydratez votre visage avec une crème de qualité. Surtout, ne ratez jamais une seule étape de cette routine quotidienne à réitérer matin et soir. Vous avez peut-être 25 ans, mais les premiers signes de vieillesse se font voir, et il n'est jamais trop tôt pour avoir peur de vieillir.

Appliquez un maquillage dit « naturel », c'est-à-dire maquillez-vous de telle manière à ce que cela ne se voit pas. Attachez vos cheveux de sorte à avoir un beau chignon plaqué, sans qu'aucun cheveu ne dépasse. Parfumez-vous de la tête aux pieds, traquant sans relâche la moindre odeur corporelle. Apprêtez-vous

avec votre meilleur ensemble de sport, de préférence de couleur beige et d'une marque qui vous a coûté un bras. Enfin, après votre cours de Pilates, n'oubliez pas de boire votre meilleur matcha.

Ça y est, vous êtes prête à être « cette » fille, une version idéalisée de vous-même que vous font miroiter les réseaux sociaux. Cette tendance, qui comptabilisait à ses débuts (2022-2023) près de 2 milliards de vues sur les publications liées au hashtag *clean girl* sur TikTok, compte environ 1,3 million de publications en avril 2026. Cette diminution n'a rien d'étonnant, puisque sur les réseaux sociaux, une tendance finit toujours par en remplacer une autre, même si ces chiffres restent élevés pour 2026.

La *clean girl*¹ a donc envahi les réseaux sociaux depuis quelques années, en particulier TikTok et Instagram, les réseaux les plus investis par les jeunes de 18 à 24 ans. Cette nouvelle tendance promeut au premier abord le bien-être et la simplicité. Mais est-ce vraiment le cas ?

Clean girl signifie « fille propre » : l'essence même de cette appellation met en évidence une forme de pureté dans la féminité, pureté représentée par la simplicité. Car pour être une *clean girl*, il faut se montrer « naturellement » parfaite. Et pourtant derrière cette façade de simplicité se cache une pléthore d'injonctions.

Cette tendance, comme d'autres, capitalise sur la beauté des femmes, qui semblent apparemment posséder une date de péremption. Contrairement aux hommes qui eux se bonifient avec le temps, pour les femmes, montrer un signe de vieillissement est synonyme de lâcher-prise. Pour

y faire face, de nombreuses injonctions leur sont imposées. Le but étant de rester jeunes pour paraître belles ou, à l'inverse, paraître belles pour rester jeunes.

Si vous voulez être belle, faites en sorte d'être « cette fille » non pas cette *femme*, mais bien cette *fille*. C'est un mot qui a toute son importance et sa charge symbolique d'infantilisation, puisqu'il renvoie à un imaginaire plus insouciant, mais aussi plus malléable aux attentes de la société.

CONSOMMEZ !

Ne vous laissez pas berner, atteindre ce paraître naturellement parfait exige l'utilisation d'un nombre important de produits : maquillage, produits de beauté, produits alimentaires, vêtements... Et ça tombe bien, les marques vont y trouver leur compte. À tel point que certaines deviennent incontournables. Comme la marque Alo, une marque de vêtements de sport haut de gamme, dont les créations sont devenues un essentiel de la garde-robe de la *clean girl*. Un tour sur son site internet permet de se faire rapidement une idée des gammes de prix : la brassière la moins chère est à 58 € et le prix d'un leggings s'élève à minimum 108 €. Les marques vont également capitaliser sur des normes de beauté toujours changeantes, créant de nouvelles insécurités pour ouvrir de nouveaux marchés : rasoirs pour le duvet du visage, maquillage, matériel de drainage lymphatique... La *clean girl* est devenue un produit que l'on veut à tout prix et ça, les marques l'ont compris.

POUR QUI ?

Hormis l'aspect financier de cette tendance, preuve qu'elle n'est pas destinée à tous les portefeuilles, penchons-nous sur d'autres éléments problématiques. Il suffit

« Ne vous laissez pas berner, atteindre ce paraître naturellement parfait exige l'utilisation d'un nombre important de produits : maquillage, produits de beauté, produits alimentaires, vêtements »



«La clean girl cache une certaine vision de la blanchité où la femme s'efface derrière des injonctions valorisant le modèle de société dominant.»

d'entrer les mots-clés *clean girl* sur votre moteur de recherche pour constater que les profils à qui l'injonction s'adresse se ressemblent énormément : des femmes blanches, minces, aux cheveux lisses. On en revient donc à cet archétype dominant, mis en avant par notre société. Des standards de beauté valorisant les femmes blanches et excluant les femmes racisées, notamment les femmes noires, très souvent invisibilisées. C'est notamment à travers l'esclavage que ce canon de beauté s'est imposé². Une hiérarchie s'est alors instaurée. Plus la couleur de peau était foncée, plus les tâches imposées étaient dures. Cette hiérarchisation de la couleur de peau s'est renforcée avec les philosophes des Lumières, qui ont classé la beauté blanche comme supérieure. Et plusieurs siècles plus tard, force est de constater que le canon de beauté reste le même.

La tendance *clean girl* est une esthétique qui se présente comme naturelle, minimaliste et accessible, mais qui repose en réalité sur des codes très précis. Derrière l'apparente simplicité, maquillage discret, vêtements neutres et basiques se cache tout un ensemble de normes esthétiques. La peau doit être lisse et sans imperfections, le corps mince. Ce qui est présenté comme naturel est en fait le résultat d'une beauté construite.

Face à la *clean girl* est apparue la *messy girl*³ (dans ce contexte : la fille désordonnée), une nouvelle tendance et donc de nouvelles normes, qui, elles, revendiquent le droit à l'imperfection. La *messy girl* se veut imparfaite⁴, avec un look plus rock

et un certain lâcher-prise : des cheveux décoiffés, un trait d'eye-liner marqué, des vêtements usés. Pourtant, même si cette esthétique se veut en principe plus libératrice, elle met encore en avant le même profil de personnes dont l'apparence «désordonnée» reste dans le cadre hégémonique, c'est-à-dire principalement des femmes blanches et minces. En effet, lorsqu'on sort des normes, être «messy» c'est s'exposer à être jugée comme négligée, voire carrément sale.

APPROPRIATION CULTURELLE

Le bijou de prédilection de la *clean girl* est la boucle d'oreille créole⁵, un bijou chargé d'histoire qui semble peu à sa place dans l'univers peu inclusif de la *clean girl*. Autrefois porté par des esclaves, ce bijou était parfois le seul objet qu'ils pouvaient garder et qui leur rappelait leurs origines.

Il a été remis sur le devant de la scène au 20^e siècle par les Black Panthers, un mouvement révolutionnaire afro-américain luttant contre le racisme et les violences policières. Mais aussi par des personnalités comme la chanteuse, pianiste et militante Nina Simone et la chanteuse, compositrice et actrice Diana Ross. Les boucles d'oreilles créoles sont revenues en force dans les années 1980 et 90 au sein des communautés latinas et afro-américaines.

Il s'agit donc d'un bijou chargé d'histoire et de fierté devenu, notamment avec des tendances comme celle de la *clean girl*, un bijou parmi d'autres, perdant peu à peu la mémoire de son histoire.

Tout comme les boucles d'oreilles créoles, le plaquage des cheveux en arrière vient d'une pratique utilisée par les communautés latinas et afro-américaines. Aujourd'hui devenu coiffure tendance, il était autrefois considéré comme «ghetto», parce que porté majoritairement par ces communautés dans des quartiers dits mal famés.

Les réseaux sociaux regorgent de nouvelles tendances, et il faut reconnaître que celles-ci concernent souvent les femmes. La *clean girl* cache une certaine vision de la blanchité où la femme s'efface derrière des injonctions valorisant le modèle de société dominant. Cette apparente pureté se traduit par un effacement de la femme elle-même, ainsi que de la culture qu'elle s'approprie pour façonner son esthétique⁶. Un mouvement qui infantilise par son nom et qui, comme d'autres tendances, regorge d'injonctions à combattre.

«Derrière cette façade de fraîcheur, ce n'est pas une tendance, c'est une dystopie.» comme le résume Dita, critique mode et très active sur Instagram⁷.

1. Voir Audrey Boutin, «Les relents fascistes de l'esthétique "clean girl"», *Urbania.ca*, 15/08/2025 - www.urbania.ca/article/les-relents-fascistes-de-lesthetique-clean-girl?
2. Voir Nicolas Gastineau, «La beauté a-t-elle une couleur?», *Sciences humaines*, 21 mai 2024 www.scienceshumaines.com/la-beaute-a-t-elle-une-couleur_fr_47160.html
3. Voir Tiffasoa, «Quand la beauté devient politique», vidéo de la chaîne YouTube de Tiffasoa, 16/11/2025 - www.youtube.com/watch?v=-vrJ9dFbBNA
4. Voir Constance Vilanova, «La clean girl, trop lisse, trop sage, trop blanche, c'est fini», *radiofrance.fr*, 5/06/2025 - www.radiofrance.fr/mouv/podcasts/la-chronique-de-constance-vilanova/la-clean-girl-trop-lisse-trop-sage-trop-blanche-c-est-fini-8140198
5. Voir Alexandra Pizzuto, «Les boucles d'oreille créoles, entre tendance et appropriation culturelle», *Marie-Claire*, non daté www.marieclaire.fr/histoire-bijoux-creoles,1429275.asp
6. Voir Eric Fassin, «L'appropriation culturelle, c'est lorsqu'un emprunt entre les cultures s'inscrit dans un contexte de domination», *Le Monde*, 24/08/2018 www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/08/24/eric-fassin-l-appropriation-culturelle-c-est-lorsqu-un-emprunt-entre-les-cultures-s-inscrit-dans-un-contexte-de-domination_5345972_1654200.html
7. Dita, «L'esthétique Clean Girl est une dystopie. Derrière le glow, se cache la soumission bien rangée», vidéo sur son profil Tik Tok, 31/05/2025 www.tiktok.com/@diiiiitaaaaaa/video/7510516674664107286

Leïla Shahid : la résistance culturelle en héritage

PAR AURÉLIEN BERTHIER



Illustration : VM

Le 18 février 2026, Leïla Shahid s'est éteinte à l'âge de 76 ans. Elle nous laisse orphelin·es d'une voix puissante dans le monde francophone et d'un sens politique hors pair au service de la défense du peuple palestinien. Mais son héritage restera et constitue une lumière pour la Palestine et pour toutes celles et ceux qui croient en la force de la culture comme arme de résistance et de dignité. Elle aura été une diplomate pugnace au service de la Palestine et une militante se dépensant sans compter. En bonne stratégie, elle avait compris, avant beaucoup, que la survie de la Palestine devait passer par sa capacité à résister culturellement, tout autant que politiquement, face à la tentative d'effacement par l'occupant israélien.

« Je crois que j'ai été très jeune attirée par la dimension culturelle de la vie, et par toutes les formes d'expression artistiques. Je pense que ce n'est pas étranger au fait que j'ai grandi dans un pays où l'expression culturelle était très riche », nous confiait-elle en 2011, évoquant son enfance à Beyrouth. Cette sensibilité précoce, nourrie par la diversité du Liban – ses langues, ses religions, ses mouvements artistiques avant-gardistes –, s'est petit à petit transformée en conviction selon laquelle la culture pouvait être un puissant levier de transformation sociale et politique.

Jeune anthropologue dans les années 1970, Leïla Shahid a passé plusieurs années à étudier la structure sociale des camps de réfugiés au Liban. Des camps qui accueillent depuis 1948 une grande partie des expulsés de la Nakba – cette tragédie au cours de laquelle près de 700.000 Palestiniens avaient été contraints d'abandonner leurs terres et leurs villages sous la menace des troupes israéliennes. Elle en a tiré un enseignement qui la marquera toute sa vie : « *Je me suis rendu compte que si cette population avait survécu à ce traumatisme fondateur et était restée très humaine malgré cet arrachement qu'a représenté la Nakba, c'était par l'attachement, non pas à la terre, mais à la culture : leur mémoire, leur musique, leurs danses, leurs chants, leurs poésies, leur littérature... Je suis restée fascinée par le fait que ce qui donnait aux Palestiniens la force de résister au rouleau compresseur de la négation totale israélienne, que ce qui donnait de la force à une société, c'était la culture.* »

Nommée par Yasser Arafat en 1989, celle qui est alors militante à ses côtés au sein du Fatah devient alors la première femme à représenter la Palestine en Europe. Cette nomination n'était pas anodine : elle marquait une volonté de moderniser la représentation palestinienne et d'y intégrer une dimension culturelle forte. Elle sera ainsi appointée en tant que Représentante de l'OLP en Irlande, puis aux Pays-Bas (1990). Et ensuite comme Déléguée générale de la Palestine, d'abord en France (1994), puis finalement auprès de l'Union européenne à Bruxelles (de 2005 à 2015). Leïla Shahid incarnera pendant 25 ans, la voix de la Palestine en Europe avec combativité. Une diplomatie militante qui sera évidemment marquée par un usage intense de la culture.

LA CULTURE COMME OUTIL DIPLOMATIQUE

Car pour Leïla Shahid, la culture n'était pas un simple ornement, mais une stratégie politique centrale visant à faire exister la Palestine sur la scène internationale. La diplomatie ne pouvait se limiter aux négociations politiques ou aux résolutions internationales. Ainsi, « *si vraiment on veut créer un sentiment d'échange et de connaissance du peuple*

palestinien, il faut dire ce que c'est que sa culture ». Elle a notamment été à l'origine de deux saisons culturelles majeures : le Printemps palestinien en France (1997) et le festival Masarat en Belgique (2008). Ces événements visaient tant à diffuser la culture palestinienne qu'à changer les représentations que le public européen se faisait des Palestiniens. « *L'audience de ces activités culturelles était beaucoup plus importante que celle des discours juridiques de résolutions internationales* », constatait-elle.

Leïla Shahid avait bien compris que la culture créait des liens humains là où la politique échouait. « *Ce sont des rapports humains entre Européens et Palestiniens, de citoyens à citoyens, entre poètes et ceux qui aiment la poésie, entre romanciers et ceux qui aiment lire, entre musiciens et mélomanes. Et cela forme une communauté, on se sent égaux* », expliquait-elle en 2015.

Cette approche a participé à construire une solidarité durable avec la cause palestinienne et à nous faire découvrir une Palestine vivante, créative et résiliente, loin des images de victimisation ou de violence qui dominent souvent dans les médias. « *La culture vaut toutes les diplomaties* », concluait-elle 10 ans plus tard, en 2024, alors que, retraitée et désenchantée par rapport à l'échec des accords d'Oslo et de la négociation, elle continuait activement à promouvoir la culture palestinienne de la diaspora dans le monde francophone.

LA RÉSISTANCE CULTURELLE FACE À L'EFFACEMENT

En 2024, Gaza subit depuis près d'un an des bombardements détruisant tout et notamment des édifices patrimoniaux, des lieux de créations et tuant de nombreux artistes gazaouis. Leïla Shahid – dévastée elle-même par la tournure des événements et la bascule que cela signifiait pour la région – revenait pour nous sur la stratégie israélienne de destruction culturelle aussi ancienne que l'occupation de la Palestine. Comme elle nous l'indiquait, les attaques contre la culture palestinienne ne relèvent pas du dommage collatéral et ne datent d'ailleurs pas de la guerre lancée par Israël suite aux attaques du 7 octobre 2023.

Il s'agit d'une stratégie délibérée visant à effacer l'identité palestinienne : le nettoyage culturel se fait en même temps que le nettoyage ethnique. Le but est de supprimer la société palestinienne, son histoire, sa culture (« *Tout ce qui fait d'un peuple un peuple* » précise-t-elle) pour en faire une simple communauté errante, pour réduire les Palestiniens à l'état de « *corps sans âmes, sans passé, et donc sans avenir* ». Pour, en somme, valider la propagande israélienne d'« une terre sans peuple pour un peuple sans terre ».

Mais Leïla Shahid n'en restait jamais à ce douloureux constat et aimait à rappeler la dialectique de la situation en énonçant le théorème d'Archimède. Comme tout corps plongé de haut en bas reçoit une poussée verticale équivalente de bas en haut qui le fait ressurgir, « *plus on tente de faire disparaître la Palestine et plus son peuple résiste* », plus il s'exprime par nécessité vitale d'exister, plus sa production culturelle s'intensifie en réaction. « *On a une production artistique et culturelle extrêmement riche et prolifique, qui équivaut à celle de pays quatre fois plus grands !* », s'émerveillait-elle. Une création riche et multiple à même de faire exister le peuple palestinien à qui est dénié le droit de vivre. Et de conclure sur ce qui est devenu l'un des piliers de la lutte palestinienne : « *Ce qui sauve la Palestine de la tentative d'effacement, c'est notre résistance culturelle* ».

Puisse son héritage politique, et la résistance culturelle qu'elle défendait ardemment, raisonner aujourd'hui, alors que la Palestine est plus que jamais menacée de disparition.

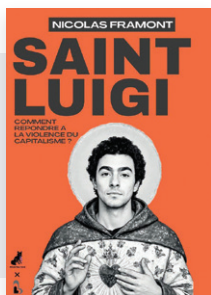
Leïla Shahid nous aura accordé trois entretiens dont sont issues toutes les citations du présent article. Ils sont à relire sur notre site agirparlaculture.be

« Palestine Forever », propos recueillis par Sabine Beaucamp, 24/05/2011

« Leïla Shahid, 25 ans de diplomatie militante », propos recueillis par Aurélien Berthier, 28/05/2015

« Ce qui sauve la Palestine de la tentative d'effacement, c'est notre résistance culturelle », propos recueillis par Aurélien Berthier, 28/10/2024

Faire front: Contre la trumpisation des esprits // Baptiste Erkes & Gérard Pirotton // Etopia et Altura, 2025



1



2



3

Faire front. Contre la trumpisation des esprits. Telle est l'urgence apposée en couverture du dernier livre publié par Etopia, un centre d'animation et de recherche en écologie politique. Plus qu'un titre, c'est un impératif qui gouverne cet ouvrage chorale, coordonné par Baptiste Erkes, directeur de la communication de la nouvelle coprésidence du parti Ecolo depuis mi-mars 2026 et Gérard Pirotton, docteur en sciences sociales à l'UCLouvain et expert du travail du linguiste Georges Lakoff. Pour nourrir leur réflexion, ils ont réuni autour d'eux huit intervenantes issues des milieux académique, artistique, culturel, politique et syndical. Le livre se veut éclectique dans ses approches. Ainsi se succèdent, notamment, François Debras, politologue à l'ULiège et spécialiste des stratégies de l'extrême droite, la dirigeante écologiste française Marine Tondelier, la secrétaire générale de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) Marie-Hélène Ska ou encore le bédéiste Lewis Trondheim. Leur objectif : expliquer la guerre culturelle en cours, cette stratégie hégémonique théorisée par le philosophe italien Antonio Gramsci, permettant à ceux qui mènent bataille d'imposer leur vision du monde. Le néopopulisme de droite use de cette stratégie initialement née à gauche en faisant fi de tout compromis et ébranlant par là même les fondements d'une société démocratique. Pour « faire front », les auteur·ices nous invitent au fil des pages à décrypter pour

mieux reconnaître et appréhender ce qui se joue aujourd'hui dans le débat public, dans les médias, sur les plateformes en ligne, jusque dans nos esprits. Loin de s'arrêter à l'analyse du conservatisme radical et à un certain fatalisme, l'ouvrage invite les lecteur·ices à s'organiser et à construire une autre stratégie concertée et durable. Moins de réactions, plus de créations. Un dessin qui passera inévitablement par plus de rencontres et d'échanges. Un « travail à penser comme un chantier collectif et transversal », selon Erkes et Pirotton, qui implique associations, syndicats, mouvements citoyens et lieux de formation et de réflexion. Ce livre d'éducation permanente en est assurément une première brique. **SB**

3

Le corps en jeu : sport, genre et pouvoir // July Robert // PAC, 2026

Ce hors-série en ligne des *Cahiers de l'éducation permanente* a été rédigé par July Robert qui s'est penchée sur la dimension politique du sport. En effet, le sport, souvent présenté comme neutre et équitable, reproduit en réalité de nombreux rapports de domination : patriarcat, racisme, validisme... Dans ce numéro, c'est plus particulièrement aux questions articulant genre et sport que l'autrice s'est attelée. En effet, les personnes FINTA (femmes, intersexes, non-binaires, trans, agenes) y font face à des freins structurels tels que des stéréotypes liés à une « féminité » imposée (allant jusqu'au dégradant « test de féminité ») et à des violences sexistes et sexuelles dont témoigne le mouvement #BalanceTonSport. Ou encore à une rétribution salariale totalement inégale : 81 % d'écart en Belgique entre sportifs et sportives ! L'autrice dresse d'abord l'historique d'une pratique à l'origine masculine et longtemps empreinte d'interdits pour les femmes. Elle déroule ensuite ses analyses du rapport entre corps et pouvoir aux niveaux économique, social, culturel et politique. Elle pointe aussi des initiatives qui ouvrent une autre voie : roller derby, le sport comme thérapie, projets socio-sportifs... July Robert éclaire également un ensemble d'enjeux d'inclusivité ainsi que les batailles à mener dans le monde du sport pour les années à venir, comme démanteler les normes virilistes, donner la parole aux personnes minorisées et continuer d'imaginer des alternatives, que ce soit au niveau des financements ou des publics participant aux compétitions. Ce numéro intéressera les milieux qui gravitent autour du sport. Non seulement les sportifs et sportives, coaches, gérantes ou directeur·ices de salles de sport, mais aussi les journalistes et animateur·ices qui utilisent le sport dans une visée émancipatoire. Ou encore les animateur·ices d'éducation permanente et les activistes féministes qui voudraient se pencher sur une question hautement politique et pourtant rarement traitée comme telle. **AB**

Téléchargeable sur www.pac-g.be

Saint Luigi - Comment répondre à la violence capitaliste ? // Nicolas Framont // Les Liens qui libèrent, 2025

Le dernier essai du sociologue Nicolas Framont, *Saint Luigi*, ne relate pas un fait divers, il le dissèque. En partant de l'exécution de Brian Thompson par le jeune et charismatique Luigi Mangione, Framont analyse un basculement symbolique, celui d'une population états-unienne qui ne pleure plus ses dominants. Le 4 décembre 2024, à Manhattan, quatre balles mettent fin aux jours du PDG d'United Healthcare. Cette compagnie d'assurance s'est fait une spécialité de refuser des soins pour maximiser ses profits. Aux États-Unis, où la santé est un luxe, cette gestion comptable est une sentence de mort anonyme. Et cette violence-là, pourtant systémique, n'est jamais traduite devant les tribunaux. Le cœur de l'ouvrage réside dans la confrontation de ces deux types de violences. D'un côté, le crime spectaculaire de Mangione et de l'autre, ce que Framont qualifie de « mort par PowerPoint » et plus exactement « une violence froide, désincarnée et bureaucratique qui tue par des tableaux Excel et des refus de remboursement de soins ». Le livre souligne l'adhésion populaire au geste de Mangione : entre 30 et 50 % des États-Uniens refusent de condamner le crime. Sur TikTok ou

Instagram, le jeune homme est devenu une icône pop. Pour l'auteur, cette « starisation » n'est pas une simple fascination pour le crime, mais une déclaration d'hostilité politique. Si l'événement a secoué les marchés, c'est un slogan apparu sur les réseaux sociaux qui a glacé les élites : « *Make capitalists afraid again* ». Derrière l'ironie se cache un désaveu profond du pacifisme traditionnel. L'auteur égratigne au passage les syndicats et une certaine gauche qui, selon lui, ont réécrit l'histoire ouvrière en oubliant que les grandes conquêtes sont nées d'un rapport de force brut. La réception de l'ouvrage, critiqué de l'extrême droite à la gauche libérale, témoigne de son caractère explosif. En refusant de se cantonner à la condamnation morale d'usage, Framont pose ainsi une question brutale : si les institutions ne protègent plus les citoyen·nes de la violence économique, comment s'étonner que les citoyen·nes ne protègent plus moralement les institutions ? *Saint Luigi* n'est pas un manuel de terrorisme, mais un diagnostic clinique. Il nous avertit que lorsque la violence d'en haut devient invisible, la violence d'en bas finit par redevenir, aux yeux de beaucoup, une option de survie. **MM**

Combattre le fascisme // Antonio Gramsci //

Variation, 2025

S'il est un nom qui anime les discours politiques ces derniers temps, c'est bien celui d'Antonio Gramsci. Philosophe, militant et écrivain italien, il est un des membres fondateurs du parti communiste italien en 1921. Emprisonné par le régime mussolinien de 1926 jusqu'à sa mort en 1937, Gramsci rédige clandestinement, durant ses années d'incarcération, trente-trois cahiers, *Quaderni del carcere* (*Cahiers de prison*). Ceux-ci sont guidés par une question : pourquoi la gauche a-t-elle perdu ? Symbole de la lutte antifasciste, sa pensée imprègne depuis lors les doctrines et stratégies politiques de la gauche. Contre toute attente, ses idées et tactiques sont aussi devenues une référence pour la droite, voire l'extrême droite. Comble du cynisme, Giorgia Meloni, héritière idéologique des bourreaux de Gramsci, le convoque dans ses prises de paroles. Georges-Louis Bouchez a récemment déclaré avoir repris Gramsci à son compte. Et lors du Forum économique de Davos, en janvier 2026, Bart De Wever

a cité le théoricien avec effet... La raison de ce tour de passe-passe ? Les carnets de Gramsci renfermeraient les ingrédients nécessaires à toute victoire politique, *l'hégémonie culturelle*. Soit une stratégie de la prise du pouvoir par un patient travail de diffusion des mots et imaginaires (« la bataille culturelle ») dans le débat public et les esprits rendant évident et nécessaire le recours à une certaine politique. Une inspiration certaine pour la guerre idéologique menée par le MR et la N-VA pour changer le récit politique en Belgique. *Combattre le fascisme*, petit livre rouge agencé et traduit par Manuel Esposito, est une porte d'entrée dans le cœur de la pensée politique du philosophe italien. Rassemblant des articles parus dans *L'Ordine Nuovo*, journal communiste italien créé par Gramsci en 1919 et des extraits de ses *Cahiers de prison*, cet ouvrage pointe une menace pressante : le fascisme, qui renaît partout sous des formes diverses et nouvelles, au moins en apparence. **CB** ┘



Le temps des salauds // Hugues Jallon //

Divergences, 2025

Dans ce petit opus, l'écrivain et éditeur Hugues Jallon défend l'idée que le fascisme ne surgit pas brutalement, mais devient possible progressivement, grâce à la complicité d'acteurs ordinaires du pouvoir et de la société, et pas seulement du fait d'extrémistes. Il fait de l'axiome « Le fascisme, ça commence avec les fous, ça se réalise grâce aux salauds et ça continue à cause des cons » un plan d'analyse : les premiers en font un horizon désirable, rendu fréquentable par les seconds et validé dans les urnes par les troisièmes. C'est aux salauds auxquels Jallon s'intéresse. Ceux-ci ne sont pas forcément fascistes, mais ils banalisent, accompagnent ou légitiment les idées d'extrême droite. Ces responsables politiques, éditorialistes, intellectuel·les ou membres de l'élite économique vont par leurs interventions

médiatiques et politiques rendre le fascisme acceptable et crédible. Une normalisation qui permet à l'extrême droite de sortir des marges et de faire entrer dans le débat public ses idées, ses mots, ses thèmes de prédilection. La séquence électorale des municipales françaises illustre bien cette évolution, notamment l'hystérie collective organisée et consciente autour de la mort d'un militant néofasciste et néonazi, Quentin Deranque. *Le temps des salauds* montre le moment où les barrières morales tombent et rappelle utilement que ce processus graduel dépend de complicités sociales et politiques, que les fascistes ne viennent pas seuls au pouvoir. **OS** ┘



Apocalypse Nerd : Comment les technofascistes ont pris le pouvoir //

Nastasia Hadjadj & Olivier Tesquet //

Divergences, 2025

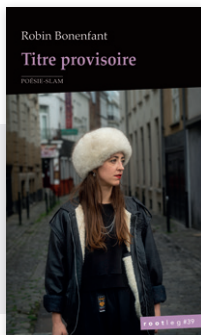
Technofascisme, ce terme fait l'objet d'une grande attention éditoriale si l'on en juge au nombre d'ouvrages sortant sur le sujet, des *Lumières sombres* d'Arnaud Miranda à *Technofascisme* de Norman Ajari. Et pour cause, l'état associant high-tech et projet politique réactionnaire semble se resserrer sur le monde depuis la réélection de Donald Trump. Les journalistes Olivier Tesquet et Nastasia Hadjadj auscultent dans *Apocalypse Nerds* le projet antidémocratique des barons de la tech. Longtemps, la Silicon Valley passait pour un havre de paix orienté à gauche. Il n'en est rien ! Ce livre montre l'émergence d'un technofascisme précisément porté par certaines élites de la tech. Leur but ? Remplacer la démocratie par un pouvoir technologique et privé, via le développement d'un projet politique autoritaire adapté au monde technologique. L'État est pour eux perçu comme inefficace et obsolète, la démocratie comme un obstacle. Pour s'en débarrasser, de grandes figures de la tech comme Elon Musk (X, Tesla, Space X...) ou Peter Thiel (PayPal, Palantir) deviennent des acteurs politiques majeurs. Ces milliardaires défendent également ardemment l'idée de faire sécession par la création de territoires autonomes, des enclaves gérées comme des entreprises, hors de tout contrôle démocratique. Le solutionnisme technologique prône vise à accélérer le progrès, même au détriment des humains. Comme avec la démocratie illibérale, nous assistons à une subversion progressive des institutions où le pouvoir change sans rupture visible. Cette évolution risque de transformer notre rapport à la politique, au progrès et à l'avenir. Ces « nerds de l'apocalypse » anticipent l'effondrement des démocraties et veulent en profiter pour imposer un monde privatisé, inégalitaire et autoritaire qui remplacerait les États. Une lectrice avertie en vaut deux. **OS** ┘

Les déchets du monde : envers du décor // Ouvrage collectif
// Alternatives Sud, CETRI & Syllepse, 2025

Les déchets constituent un miroir des rapports de domination et des inégalités qui structurent nos économies mondialisées. Ils révèlent qui produit, qui profite et qui subit. Dans cet ouvrage collectif, Daniel Prieto Sanchez (Politologue et chercheur au Centre d'étude sur l'économie régionale et l'environnement à l'Université fédérale rurale de Rio de Janeiro), nous explique que « *c'est un mouvement transfrontalier des déchets du Nord vers les territoires du Sud qui installe des infrastructures d'enfouissement, d'incinération ou de recyclage sans considération pour les communautés locales ni pour les écosystèmes. Cette relation de pouvoir a entraîné l'apparition de "territoires sacrifiés"* ». Ces tendances conjuguées ont servi de tremplin à un secteur privé en plein essor : celui de la valorisation énergétique des déchets (VED). Au Nord comme au Sud, celle-ci induit concentration des pouvoirs, aggravation des pollutions et résistances sociales. C'est le cas pour l'Inde et le Liban où les militantes, les travailleurs et travailleuses se heurtent à un pouvoir institutionnel puissant qui favorise son expansion et surtout sa privatisation. En revanche au Danemark et en Slovénie, la VED peut apporter une contribution à la gestion des déchets de manière durable parce qu'elle est assurée et contrôlée par les pouvoirs publics. Dans sa contribution, Larisa de Orbe (Avocate en santé environnementale à l'Institut de santé publique à Mexico) cite le cas du Mexique qui illustre la nécessaire adoption d'une législation faisant passer la santé publique et l'environnement avant les intérêts industriels. De nouvelles lois dans la législation mexicaine imposeront désormais la hiérarchie des déchets, dont les premières étapes seront de réduire la production et l'importation de déchets plastiques toxiques. **SB** _

Titre provisoire // Robin Bonenfant
// maelström reEvolution, 2026

De la poésie ? Du slam ? Du théâtre ? *Titre provisoire*, c'est un peu tout ça, et en même temps, rien de tout ça ! Dans cet ouvrage, les mots racontent le monde qui gronde. Une parole qui nous emmène tantôt en train, tantôt à pied, toujours sur la route de la vie qui va comme elle peut. La comédienne Robin Bonenfant nous emmène dans ses pérégrinations. Elle dénonce la société de consommation, les dirigeants va-t-en-guerre et les abominations que l'Homme fait subir à la Nature. Des mots durs et tendres à la fois pour nommer l'intime et le monde tout en laissant transparaître un certain espoir. Malgré les dizaines de questions, de pourquoi et de comment rester aligné-es dans une société où l'on peine à trouver sa place, l'auteure parvient à poser un regard rafraîchissant et apaisant sur ce que nous vivons au quotidien. C'est cet espoir, dans un texte un peu noir, qui transcende le propos pour nous laisser sans-voix à l'issue d'une lecture aussi bousculante que revigorante. À noter que ce recueil constituera également la base d'un spectacle éponyme qui se donnera prochainement. **JR** _



Populisme : Le mal nommé // Arthur Borriello // ULB, 2025

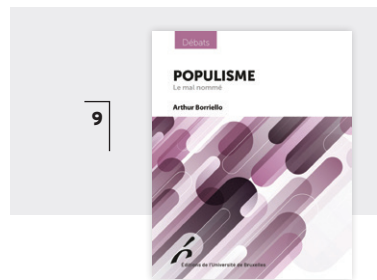
Le monde politique se polarise à tout-va. Les attaques frontales entre adversaires politiques se multiplient. Les offensives militaires au nom d'un peuple ou d'un autre prolifèrent. Et au milieu de tout ça, le populisme est brandi tant comme une accusation qu'un étendard revendiqué. Associé à l'extrême droite autant qu'à l'extrême gauche, les écueils du concept sont connus depuis longtemps. C'est à s'en départir que s'attèle le professeur en science politique Arthur Borriello dans son ouvrage dans lequel il adopte une position de réflexion critique. En décryptant les raisons des mésusages du terme avant de donner des clés

de compréhension au regard des différentes pierres d'achoppement qui l'entourent, l'auteur déconstruit le concept pour le reconstruire de telle manière à éviter qu'il puisse être instrumentalisé intellectuellement, mais aussi politiquement et médiatiquement. Vaste projet que celui de s'emparer d'un mot dont l'usage permet autant de manipuler l'opinion que de menacer ses adversaires pour lui donner un sens politiquement puissant et utile. Un manuel pour sortir des amalgames, une proposition bienvenue par les temps qui courent. **JR** _



It's been lovely but I have to scream now // Marcia Burnier & Nelly Slim // Cambourakis, 2025

« *S'il y a un livre que vous voulez lire mais qui n'a pas encore été écrit, alors vous devez l'écrire.* » Ces propos attribués à la romancière américaine Tony Morrison, prix Nobel de littérature, font partie des nombreuses citations qui accompagnent les lectrices à travers cette anthologie du zine *It's been lovely but I have to scream now* (qu'on pourrait traduire par « C'était charmant, mais je dois hurler maintenant »). Car c'est bien cela qui est à l'origine de cette publication artisanale, autoéditée et autodistribuée, coordonnée par les autrices Marcia Burnier et Nelly Slim. Un constat de départ, celui d'un réel manque d'espace de publication littéraire pour les écrits féministes et queers non théoriques. Et un besoin, celui de militer autrement avec davantage de joie. Briser le silence par une écriture de l'intime et du politique. Et crier dans les interstices. « I want to scream » (j'ai envie de hurler) est une phrase extraite d'un des zines féministes des Riot Grrrls. Né aux États-Unis au début des années 1990, ce mouvement féministe underground punk alliait rock alternatif et activisme. Une inspiration devenue mantra et titre. En 2017, Marcia et Nelly se lancent avec audace dans leur premier numéro, avec pour seules armes, des ciseaux, du papier, du scotch à paillettes, quelques notions balbutiantes de graphisme. Et ça plait, beaucoup. Les lectrices en redemandent et la communauté de contributeurices s'agrandit. Il y a vite matière à sortir un numéro par mois. Un travail éditorial joyeusement exigeant qui va durer deux ans. Une histoire racontée et illustrée dans cet ouvrage qui nous donne à (re)lire des poésies emplies de rage, de blessures et d'amour, qui ont participé à l'émergence de nombreuses voix de la scène poétique queer et féministe. Au fil de ses seize numéros, le zine a su s'emparer de questions, alors à peine audibles, comme les violences sexuelles et sexistes et nous rappeler la force incroyable du collectif. **CB** _



Technofascisme – Une proposition de quitter au plus vite tous les réseaux sociaux // Matthieu Amiech, Gary Libot & Valentin Martinie // La Lenteur, 2025

Cette courte brochure prend comme point de départ l'appel en 2024 à quitter le réseau X (ex-Twitter) depuis le ralliement de son patron Elon Musk à Donald Trump. Mais le texte en arrive rapidement à une critique de l'aveuglement du monde politique et associatif de gauche concernant les autres réseaux sociaux et l'écosystème numérique actuel. Dominé par des logiques capitalistiques et quantitatives, celui-ci détruit toute forme de lien social en atomisant les individus. Un cadre propice au totalitarisme selon Hannah Arendt dans *Les Origines du Totalitarisme* (1951). Ce qui rejoint l'hypothèse centrale des auteurs, inspirée par le cinéaste Pasolini : le fascisme est un aboutissement des sociétés industrielles et productivistes. Impossible alors de combattre l'extrême droite dans des espaces numériques qui lui sont par nature favorables. L'ouvrage appelle à les quitter pour réinvestir hors du numérique les espaces sociaux traditionnellement couverts par la gauche et l'éducation populaire (« dans la rue, sur les murs, dans les transports en commun, sur les ronds-points, devant les lycées, les stades et les centres commerciaux ») avec beaucoup plus de succès et de force de traction

que via les écrans. La brochure conclut sur la figure de Musk qui a toujours porté, tout comme les autres dirigeants de la Silicon Valley, un projet autoritaire et antihumaniste résumé sous le concept de « transhumanisme » (une idéologie et un mouvement prônant l'usage des sciences et des techniques afin d'« augmenter » l'humain). Si certains partis pris sont questionnables – notamment la reprise du champ lexical de l'addiction pour parler du numérique, ou encore l'absence d'analyse des pratiques réelles qui diffèrent pourtant des usages pensés par les plateformes, le propos radical de cet ouvrage nous invite de manière vivifiante à repenser les luttes dans les espaces numériques et contre leur modèle. **JA** _



docu



A fox under a pink moon // De Mehrdad Oskouei & Soraya Akhlaghi // Oskouei Films, 2025

Primé par un Golden Millenium au festival du documentaire Millenium 2026, *A fox under a pink moon* est un film à la fois tragique, poétique et sensible. Filmé avec deux smartphones, on y suit le périple compliqué et difficile de Soraya, une jeune iranienne de 16 ans habitant Téhéran. Son père est décédé et sa mère l'a abandonnée pour partir vivre en Autriche. Mariée très jeune à un homme qui la bat régulièrement, Soraya sculpte et illustre ses peurs, ses angoisses, ses soucis et ses craintes à travers son art. Cela fait cinq fois qu'elle tente de « jouer » (c'est-à-dire de passer les frontières dans l'argot des migrants persans), sans succès. On assiste au chaos que provoquent ses tentatives de fuites sur des embarcations tellement précaires. Elle s'est

inventé un imaginaire bien à elle, un renard qui est son compagnon de route bienveillant, la lune rose qui veille constamment sur elle et un clown triste qui ne rit jamais. Elle s'identifie à ce clown et le dessine sous toutes ses formes. Lors d'une énième tentative, elle décide de partir seule, sans son mari. Elle atteindra la Turquie, puis réussira à rejoindre sa mère en Autriche durant 15 jours. Ensuite, elle se retrouvera en Allemagne en attente d'un passeport et d'une vie qu'elle espère meilleure. L'originalité de ce documentaire repose beaucoup sur le peu de moyens utilisés pour filmer. Il nous donne à voir des images haletantes et une jeune fille déterminée à connaître des horizons plus sereins. **SB** _

scène



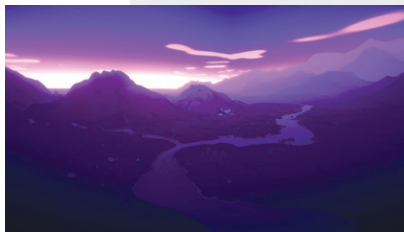
Puissantes // Compagnie 3637 // Coralie Vanderlinden

Puissantes, c'est la dernière création collective de la Compagnie 3637. Fondée à Bruxelles, en 2008, par Sophie Linsmaux, Bénédicte Mottart et Coralie Vanderlinden, la compagnie crée des spectacles à destination de la jeunesse (*Zazie et Max*, *Cortex*, *Des illusions...*). Des œuvres plusieurs fois primées, toujours engagées et qui, tout en finesse, bousculent les idées reçues pour amener à la construction d'un esprit critique et à des bouleversements intimes et collectifs. Avec Coralie Vanderlinden à la mise en scène et Lisa Cogniaux à la dramaturgie, *Puissantes* est un récit lumineux et combattif qui traite du mouvement des colleuses féministes, celles qui tapissent depuis quelques années nos murs de messages pour dénoncer les féminicides et violences sexistes. On y suit, pour une nuit, Mael, Kadija et Sonik (brillamment interprétés par Annette Gatta, Sophie Linsmaux en alternance avec Deborah Marchal ou Coralie Vanderlinden). Ce soir, iels vont coller maux et mots sur les murs en lettres noires et rouges. Des phrases pour dénoncer. Des phrases pour exorciser les peines. Des phrases pour donner espoir. Mués par une colère qui les rend plus fortes, leurs corps résistants courent, escaladent des murs, s'empouvoient jusqu'à ce que la colère se transforme en joie. *Puissantes* donne à voir des héroïnes ordinaires qui découvrent les luttes sociales dans l'espace public. La mise en action politique des jeunes colleuses passe par le corps. Tout vibre. Tout est mouvement. La création musicale originale de Philippe Lecrenier et la scénographie à couper le souffle d'Isis Hauben participent à l'expérience sensitive. Ce spectacle d'action s'adresse autant au public adolescent (à partir de 14 ans) qu'adulte. Une vraie fabrique à CRACS (Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires). **CB** _

jeu vidéo



1



2

Townscaper // Oskar Stålberg // Raw Fury, 2021

Townscaper se présente comme un jeu pour construire des villes ou des villages chatoyants qui, sur tous les supports disponibles, se caractérise par sa grande simplicité d'usage. Quelques clics suffisent à créer une demeure isolée sur une île ou un village scandinave imaginaire. Et avant de vous en rendre compte, vous aurez passé des heures à concevoir la ville de vos rêves. Son créateur Oskar Stålberg a longtemps travaillé sur des jeux à gros budget avant de développer, de son côté, des projets plus personnels. *Townscaper* résulte de ses recherches sur la génération procédurale. Pour le dire grossièrement : vos actions génèrent des résultats dépendant des types d'algorithmes codés dans le jeu, et sur la création de bâtiments puis d'espaces ruraux et urbains. D'ailleurs, le titre a été initialement conçu comme un programme technique plus que comme un jeu. Et c'est sans

doute ce qui explique sa spécificité et la manière dont *Townscaper* a été reçu en ligne comme dans les espaces d'animation socioculturels ou les lieux d'exposition. À chaque fois, les retours enthousiastes montrent qu'il est pratiqué par des joueurs acharnés comme par des familles ou des adultes éloignés du jeu vidéo. Parce que *Townscaper* est aussi (surtout ?) un jouet, un objet ludique malléable que différents publics peuvent s'approprier selon leur envie du moment. Jouer à créer et créer en jouant, au-delà des genres ou de l'âge voire du capital socioculturel, nous touche tous et toutes. « *Je n'aime pas le jeu vidéo mais ça j'aime bien* » pourrait s'écrier une personne découvrant la création de Stalberg. *Townscaper* réussit le tour de force d'ouvrir grand les portes du média vidéoludique à tous les publics. **JA** 

Atuel // Matajuegos, 2022

Consacré à la rivière argentine Atuel, longue de plusieurs centaines de kilomètres et traversant des paysages variés où de nombreuses formes de vie dépendent d'elle, le jeu *Atuel* est construit comme un hybride entre documentaire et jeu vidéo. Il propose une navigation dans le temps et dans l'espace de l'affluent pour en offrir une approche historique, géologique, biologique, mais aussi culturelle. Animé par une direction artistique marquée, *Atuel* donne à voir et à jouer dans des couleurs pastel des représentations stylisées des paysages, des animaux et des phénomènes naturels liés à la rivière. L'expérience esthétique et ludique, portée par une musique envoûtante, s'accompagne d'interviews sonores d'habitants de la région ainsi que d'experts et d'expertes variées. L'ensemble invite à approcher la rivière non comme un élément naturel extérieur à l'humanité, mais comme un ensemble vivant

lui-même source de vies multiples. Un discours porté par une approche critique d'un rapport d'exploitation au réel. Car ce qui se dessine dans ce jeu court (et disponible gratuitement pour PC et Android), c'est un modèle de soumission du monde, minéral comme animal et humain avec l'effacement des peuples premiers et de leur vision de la rivière. En proposant d'incarner le cours d'eau et différentes formes de vie ou de phénomènes météorologiques et chimiques, le titre de Matajuegos s'éloigne des canons vidéoludiques habituels : pas de victoire à remporter, mais une expérience à vivre. Il porte un discours politique explicite sur l'extractivisme et l'exploitation de l'environnement, mais tente aussi, par la démarche du studio argentin de valorisation de cultures latino-américaines, de surmonter le passé et le présent coloniaux. **JA** 

Où nous trouver ?

Nous sommes distribués dans près de 50 lieux culturels, mais pour être sûre de nous trouver, rendez-vous chez nos partenaires :

Librairie Poëtini

Rue de Roumanie 28, 1060 Saint-Gilles

Ozfair

Av. Jean Volders 9, 1060 Bruxelles

Librairie Herbes folles

Rue Saint-Guidon 30, 1070 Anderlecht

Librairie Quartier libre

Ch. d'Alseberg 374, 1180 Uccle

Barricades – Librairie Entre-Temps

Rue Pierreuse 15, 4000 Liège

Librairie Papyrus

Rue Bas de la Place 16, 5000 Namur

Centre culturel L'Eden

Bd Jacques Bertrand 1/3,
6000 Charleroi

**Abonnez-vous sur
www.agirparlaculture.be**

Suivez-nous sur



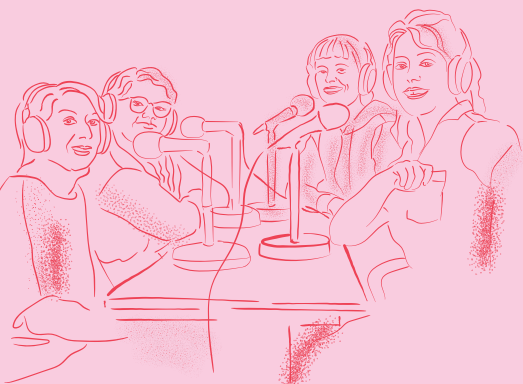
les podcasts

les jours heureux

Des moments de luttes dans vos oreilles

Écoutez nos podcasts

Femmes de Mars

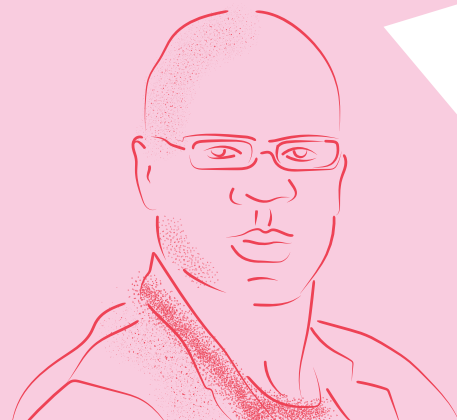


1 an et demi de génocide



Que dit la Cour de justice
de l'Union européenne?

La pensée blanche



www.pac-g.be/ljh/
@lesjoursheureux_podcast

